

Débat public
Projet de terminal méthanier au Verdon

Soulac, le 8 novembre 2007

Réunion thématique

Quels impacts sociaux et économiques du projet sur le territoire ?

Participants :

CPDP :

M. Louis-Julien Sourd, Président ;

Mme Corinne Biès

Mme. Claudia Courtois ;

M. Patrick Loulière.

MAÎTRE D'OUVRAGE :

M. Henk Jonkman, Directeur Général France ;

M. Gérard Nijboer, Directeur HQSE

Introduction

M. Louis-Julien Sourd – Président de la CPDP

Nous arrivons presque au terme de ce débat public qui dure depuis le 1^{er} septembre et qui s'achèvera le 14 décembre. Merci pour votre participation active, en particulier pour ceux qui ont fait un petit voyage à travers l'estuaire pour nous rejoindre...

... Nous n'avons que trois heures, si vous voulez bien utiliser le temps, il vaut mieux qu'il n'y ait pas trop d'interruptions...

À la tribune, mes collègues membres de la Commission Particulière :

- Madame Corinne Biès, spécialiste environnement durable...

... S'il vous plaît, un peu de silence, sinon nous ne nous en sortirons pas. Quand vous serez calmés, je poursuivrai...

- Madame Claudia Courtois, journaliste indépendante,

- Monsieur Patrick Loulière, ingénieur des travaux publics honoraires, comme moi.

Les dirigeants de :

- Monsieur Henk Jonkman, Directeur Général France,

- Monsieur Gérard Nijboer, Directeur HQSE.

A ma droite, les représentants de la Direction Département de l'Équipement de la Gironde chargés tout particulièrement de l'urbanisme :

- Monsieur Frédéric Painchault, Responsable de la Division d'Aménagement du Littoral,

- Monsieur Guillaume Gabache, Chef de la subdivision Territoriale du Médoc à Lesparre DDE 33.

Je vais maintenant donner la parole à Madame Courtois pour vous présenter l'état du débat qui avance et qui progresse, puis à Madame Biès qui présentera la soirée.

Merci de votre attention.

Mme Claudia Courtois- membre de la CPDP

Bonsoir. Je vais vous rappeler les finalités du débat public bien que je pense que vous les connaissez. Il s'agit de discuter de l'opportunité du projet, d'examiner ses éventuelles variantes et débattre de ces différents aspects.

Vous connaissez également les principes de la CPDP.

Sur le site Internet, vous disposez de toutes les informations concernant la réglementation, les documents de la CPDP, les études préalables dont certaines ont été diffusées sous format papier, les différentes présentations et les verbatims intégraux, les Cahiers d'Acteurs qui commencent à nous arriver. Il nous sont arrivés depuis peu et vont continuer à arriver. Il s'agit du Cahier d'Acteur du MEDEF de la Gironde, de la SEPANSO, de la Fédération Française du Bâtiment de la Gironde, des Verts d'Aquitaine, avec des interventions concernant également les deux autres projets. D'autres Cahiers d'Acteur sont à venir, mais qui ne sont pas programmés pour le 12 novembre : l'association « Une pointe pour tous », la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc et la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde.

Nous rappelons que jusqu'au 28 novembre, il vous est possible de rédiger un Cahier d'Acteur. Qui peut le faire ? Une association, une collectivité locale ou territoriale, un organisme socioprofessionnel. Il suffit d'écrire à la CPDP. L'édition, la mise en page et l'impression sont prises en charge par la Commission.

Concernant le système des questions / réponses, pour lequel vous avez bien joué le jeu, au moment des réunions comme en dehors, nous avons reçu à ce jour 2 000 questions...

... S'il vous plaît, Monsieur...

... Nous avons reçu 2 000 questions, dont 500 viennent de Charente Maritime. Le taux de réponse global est actuellement de 65 %. On peut mieux faire, mais je pense que c'est beaucoup mieux qu'au début. Sachez que tous ceux qui ont posé des questions auront une réponse par écrit dans les plus brefs délais. Nous essayons de respecter les quinze jours, sachant que, vous vous en êtes rendu compte, cela était difficile pour nous, pour des raisons de logistique, n'y voyez aucune mauvaise intention de notre part.

Je vais passer la parole à Madame Biès pour le déroulé de la réunion. Merci.

Mme Corinne Biès- membre de la CPDP

Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous présenter brièvement le déroulé de la soirée. Après la présentation du débat public, une première partie sera consacrée à l'urbanisme et à la réglementation, avec l'intervention des services de la DDE, et une présentation du cabinet Code qui a réalisé une étude sur commande de la CDC. La seconde partie sera centrée sur l'emploi et l'économie dans le Médoc avec intervention de Madame Noverraz, Directrice du Syndicat Mixte du Pays du Médoc, Monsieur Ghilardi de Benedetti, Directeur Général de l'Agence du Développement Economique et Monsieur Amouroux, Directeur de l'Union Maritime et Portuaire de Bordeaux.

À chaque phase, nous aurons des échanges avec la salle. Lors de la réunion de Royan, nous avons un peu changé le système. Compte tenu du nombre de participants, nous avons favorisé la maîtrise des interventions avec remontée des questions écrites et inscription systématique. Nous avons considéré ce soir qu'il était intéressant de revenir à l'ancien système. Nous prendrons donc les questions dans la salle. Parallèlement, si des gens souhaitent émettre des avis sans pour autant poser de questions, ils peuvent s'inscrire auprès des hôteses et nous leur donnerons également la parole.

Merci.

Urbanisme et réglementations

Monsieur Louis-Julien Sourd

Nous entamons le premier sujet de la soirée : l'urbanisme dans la pointe du Médoc. Je donne la parole aux représentants de la DDE pour nous présenter les plans, les conditions de construction, les risques naturels, la loi littorale, etc.

M. Frédéric Painchault – Chef de la Division littorale de la DDE Gironde

Bonjour à toutes et à tous. Mon exposé va porter essentiellement sur les procédures d'urbanisme.

Nous avons un projet sur un terrain de la commune du Verdon. La question est la suivante : quelles sont les règles d'urbanisme qui s'appliquent sur ce projet ? Ma présentation s'articulera ainsi : je vais tout d'abord parler des différents documents d'urbanisme applicables et la façon dont ils s'articulent les uns par rapport aux autres ; je parlerai ensuite des documents qui s'appliquent sur la commune du Verdon ; enfin, je parlerai de l'autorisation d'urbanisme, du permis de construire qui sera nécessaire si le projet est décidé.

➤ Il est de la responsabilité des collectivités d'établir les documents d'urbanisme. Les SCOT sont les Schémas de Cohérence Territoriaux, qui remplacent les anciens Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, les SDAU, qui sont à une échelle plus grande que la commune, c'est-à-dire communauté de communes, voire plus.

Au niveau de la commune, nous avons les PLU, Plans Locaux d'Urbanisme, anciennement POS, Plans d'Occupation des Sols.

Le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme est un document d'orientation, le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, avec différentes zones, constructibles ou non, sur lesquelles s'appliquent à chaque fois un règlement. Au-delà, nous avons un certain nombre de servitudes d'utilité publique qui s'appliquent sur tout ou partie de la commune.

Ces deux volets sont donc les documents d'urbanisme.

➤ Au niveau de l'État, un certain nombre de lois, de décrets, d'arrêtés sont édictés, qui ne concernent pas forcément uniquement l'urbanisme, et qui se transforment dans un code : le Code de l'Urbanisme qui s'impose à l'ensemble des documents d'urbanisme.

Au niveau local, un certain nombre de procédures peuvent être engagées par l'État, notamment les Plans de Prévention des Risques, élaborés et approuvés par le préfet. Sur la commune, nous avons un Plan de Prévention des Risques Inondation, un Plan de Prévention des Risques Littoraux. Sur d'autres communes, il existe des Plans de Prévention Feux de Forêt, des Plans de Prévention des Risques Technologies.

Une fois que ces Plans de Prévention des risques sont arrêtés et approuvés. Ils s'imposent aussi aux documents d'urbanisme comme une contrainte, comme une servitude.

➤ Viennent ensuite les permis, de construire, d'aménager, de démolir, et les déclarations préalables.

Nous parlons donc là des autorisations d'urbanisme.

Je voudrais préciser que l'autorisation d'urbanisme n'est pas la seule autorisation nécessaire pour ce type de projet.

➤ Les documents d'urbanisme applicables sur la commune du Verdon

Un Schéma Directeur est en vigueur depuis 2002. La révision du Schéma Directeur en SCOT est en cours puisque la prescription de 2004 a lancé cette révision.

Sur le terrain du port, nous sommes dans un secteur à vocation économique, industrielle et portuaire.

Au niveau du Plan d'Occupation des Sols de la Commune du Verdon, qui est en vigueur depuis le 18 mars 2002, nous sommes également dans une zone à vocation industrialo-portuaire et une révision du POS est également en cours pour devenir un PLU. Depuis 2003, les études de POS sont en cours. Sachant que les documents qui s'appliquent aujourd'hui sont le Schéma Directeur de 2002 et le POS de 2003.

Sur un extrait du plan du Schéma Directeur de la Pointe Médoc, nous avons matérialisé la zone du projet qui se trouve à cheval sur une zone d'activité économique existante et une zone d'activité industrielle et portuaire existante. Voilà donc comment elle est référencée et cartographiée dans le Schéma Directeur actuel.

Sur le Plan d'Occupation des Sols du Verdon, nous avons matérialisé en rouge la zone du projet. En vert foncé correspond le pourtour d'une zone qui s'appelle UY, zone portuaire étendue. Autour, sont matérialisées trois autres zones : une zone 1NA, zone d'urbanisation future ; une zone 1NDA, petite zone en bordure d'estuaire, naturelle, inconstructible ; une zone UA1, zone urbaine mixte d'habitations et de diverses activités.

➤ Sur la zone UY, la zone portuaire, j'ai extrait quelques éléments du règlement. Sont autorisées notamment : les constructions à usage industriel ; les constructions, installations et travaux divers nécessaires à l'activité portuaire. Il y a relativement peu de contraintes par rapport aux règles d'urbanisme sur cette zone. Il y a simplement l'emprise au sol qui ne peut excéder 50 %. Il n'y a pas de hauteur maximum de constructions, et pas de limitation de coefficient d'occupation des sols.

➤ S'agissant des servitudes d'utilité publiques qui s'appliquent sur le POS, nous avons des servitudes portuaires :

- servitude de halages et marchepied le long de l'estuaire,
- servitude radars autour de la capitainerie,
- servitude protection par rapport à un forage.

Ce sont des servitudes qui s'appliquent à tout projet et qui seront à prendre en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.

Sur la Commune, il existe également un Plan de Prévention des Risques Inondation. Le projet se trouve dans la zone blanche du PPR où aucun risque d'inondation n'est identifié...

... Aujourd'hui, les servitudes qui s'appliquent sur ce terrain sont celles que je viens de vous expliquer.

Si ce projet est décidé, il sera nécessaire d'avoir un permis de construire...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît. On sait qu'une partie d'entre vous n'en veut pas, mais le but est d'avoir des informations et des personnes qui puissent...

... Je pense que vous êtes aussi venus pour avoir des informations. Ces personnes sont là pour vous donner des éléments de réponse. Merci de les écouter...

M. Frédéric Painchault

Normalement, les permis de construire sont de la compétence maire, mais il existe un certain nombre de cas, explicitement cités, où la compétence est celle du Préfet. Il s'agit d'un ouvrage de distribution et de stockage de l'énergie, le permis est donc à la compétence du Préfet.

L'instruction du permis sera faite par la DDE, comme tous les permis sur la commune. Un certain nombre de services va être consulté : la commune, la DRIRE, la DDAF, la DDAS, le SDIS, le Port Autonome de Bordeaux car il y a de la gestion de servitudes portuaires sur le secteur...

... Pour que le dépôt de permis soit recevable, il devra être accompagné de la justification du dépôt de la demande d'autorisation d'installation classée qui doit être faite en préfecture.

Cela me permet d'en venir aux deux autres autorisations suivantes, qui ne sont pas directement liées, même si elles sont presque concomitantes, avec le permis de construire. Il s'agit de l'autorisation au titre des installations classées, nécessitant études d'impact, enquête publique et décision du préfet ; l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, ayant les mêmes contraintes...

Il peut y avoir des impacts du projet sur les documents d'urbanisme de la commune...

... Il est possible que, suite à ce projet, et notamment à l'étude d'impact, des servitudes d'utilité publique ou un Plan de Prévention des Risques Technologies s'imposent aux documents d'urbanisme de la commune.

J'ai terminé sur la présentation un peu sommaire du contexte des règles d'urbanisme. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. Louis-Julien Sourd

Merci Monsieur Painchault. Mon collègue va lire quelques questions qui proviennent de la salle ou qui ont été reçues.

M. Patrick Loulière- membre de la CPDP

Sur ce sujet, je n'ai pas encore reçu de questions de la salle. Par contre, nous en avons dans les sujets qui sont parus sur Internet. Vous avez parlé des constructions à usage industriel et activités portuaires. Est-ce qu'un projet SEVESO II peut être en cohérence avec le futur SCOT qui va se mettre en place ?

M. Frédéric Painchault

Premièrement, les autorisations d'urbanisme sont instruites par rapport aux documents actuellement en vigueur. Quelle sera la règle du futur SCOT et du futur document d'urbanisme ? Je ne peux pas le dire aujourd'hui.

M. Patrick Loulière

Nous avons une autre question portant sur la loi littorale. Quelle va être la relation avec la loi littorale de ce projet ?

M. Frédéric Painchault

La loi littorale est une loi complexe qui fait l'objet d'un grand nombre de jurisprudences. Nous n'allons donc pas trop entrer dans les détails. D'une manière générale, la loi littorale permet, tout de même, de faire des ports au bord de la mer...

... Elle comprend tout de même un certain nombre de règles et d'articles qui s'appliquent. Cela peut être regardé en détail.

Premièrement, nous sommes dans le périmètre du port. C'est un premier point important. Il n'y a pas que la proximité de la mer qui joue, mais également le fait que l'on se trouve dans le périmètre du port.

Deuxièmement, quel est l'objet de la construction ? Nous sommes sur la construction d'un dépôt d'une cargaison qui sort d'un bateau. Nous sommes donc typiquement dans un objet qui se construit à l'intérieur d'un port. Il peut y avoir des opinions différentes, mais nous sommes typiquement sur un objet ayant vocation à être dans un périmètre portuaire, donc au bord de l'eau. Ce qui ne veut pas dire que la nécessité de la proximité de l'eau et de son implantation dans un port n'a pas à être expliquée, mais nous sommes tout de même dans un type de projet ayant vocation à être dans un port...

M. Patrick Loulière

Troisième et dernière question en ce qui me concerne : on a beaucoup parlé lors des réunions précédentes de la distance entre les maisons les plus proches et le futur terminal méthanier. On a cru comprendre que si, lorsque le dossier serait présenté, le périmètre de sécurité allait au-delà des premières maisons, il y aurait obligation pour l'industriel de reculer et non pas une expropriation des maisons. A-t-on bien compris ou non ?

M. Frédéric Painchault

Il y a plusieurs niveaux avant de parler d'expropriation. Les risques technologiques ne sont pas vraiment ma spécialité, mais lorsqu'un bâtiment à risques ou une zone de risques est élaboré, plusieurs éléments peuvent s'appliquer.

Premièrement, un Plan Particulier d'Intervention en cas d'incident par rapport l'évacuation et la gestion des personnes.

Il y a ensuite les Plans de Prévention des Risques Technologiques qui, par analogie aux Plans de Prévention des Risques Inondation, peuvent déterminer des secteurs de la commune, hors périmètre de l'installation, pouvant, en théorie, rendre inconstructibles certains secteurs de la commune.

De là à l'expropriation, nous sommes sur un cran au-delà. Nous sommes sur un établissement qui n'est pas existant. Au titre de l'installation classée, une enquête publique aura lieu, le préfet prendra une décision. On peut se douter que, si le projet a pour conséquence de rendre inconstructible la totalité de la commune du Verdon, le préfet ne va pas l'autoriser là où il est prévu...

... C'est donc bien l'impact du projet sur les servitudes qu'il va imposer à la commune qui guidera le choix de l'accepter ou non. Mais nous ne sommes plus là dans la procédure d'urbanisme. Celle-ci consiste en une servitude qui va venir s'imposer a posteriori, après l'autorisation d'installation classée. C'est bien cette dernière qui va déterminer la décision de faire ou de ne pas faire.

M. Louis-Julien Sourd

Quelqu'un demande :

Que signifie « sont opérations d'intérêt national les travaux sur les domaines industrialo-portuaires ? » ?

Vous avez le Code de l'Urbanisme devant vous. Il s'agit d'un document assez épais. Pour une opération d'intérêt national, un arrêté de janvier 2007 a dit que des opérations industrialo-portuaires étaient d'intérêt national.

M. Frédéric Painchault

Je ne vois pas le texte auquel vous faites référence. Je ne sais pas y répondre comme cela, le Port Autonome aurait peut-être plus d'éléments. Cela dit, il y a effectivement des ports d'intérêts nationaux, les ports autonomes. Un décret de l'État détermine les périmètres des ports d'intérêts nationaux, comme c'est aussi le cas pour les aéroports. Cette vocation s'impose donc dans les documents d'urbanisme.

M. Michel Rigault – Le Verdon

Ma question s'adresse d'abord à vous, Monsieur le Président. Je voudrais faire le point sur le débat public. Depuis le début, on nous promène. Depuis le début, je dis que le débat public est tronqué parce que nous avons les informations beaucoup trop tard. Nous avons encore des questions sans réponse. Il y a des informations que nous n'avons toujours pas. Ne parlons pas du dossier des représentants de CARLYLE, il ne nous apporte absolument aucun élément. On n'a toujours pas répondu à certaines de mes questions.

Je vais vous raconter mon histoire. Je suis...

... Laissez-moi finir. Dans quelques semaines, je vais habiter la maison qui se trouve à 80 mètres de l'arrêt de la boule de feu. On ne m'a toujours pas répondu pour me dire si c'était dangereux ou non. On n'a toujours pas répondu à ma question : est-ce que la DRIRE ou les autres représentants vont me faire une attestation pour me dire : « vous ne risquez absolument rien à 80 mètres ». J'aimerais avoir des réponses, et le débat public est faussé...

... S'il vous plaît. J'ai assisté aux différentes réunions du Grenelle de l'Environnement. Nous avons tous été d'accord pour dire que le débat public ne donnait pas la parole aux citoyens. Il y a ici des gens qui sont pour, d'autres qui sont contre. Nous savons pourquoi nous sommes contre, parce que nous avons peur, les gens qui sont pour savent aussi pourquoi, mais ce ne sont pas les éléments du débat public que nous avons depuis septembre qui peuvent nous aider dans notre réflexion.

Monsieur Painchault vient de nous donner des informations très intéressantes. Manque de chance, nous les avons absorbées, nous allons les digérer et nous aurons des questions à poser demain ou après-demain. C'est bien dommage parce que ce Monsieur, pour une fois, a l'air compétent.

En ce qui vous concerne Monsieur le Président, un article est paru aujourd'hui dans *Vingt Minutes* intitulé « *Les débats tournent à l'usine à gaz* ». Dans cet article, la journaliste vous fait dire « *Pour ce qui est des Elus, il est vrai que le fait d'être à quatre mois des élections ne joue pas en notre faveur* ». « *En notre faveur* » voudrait-il dire que vous êtes favorable au projet ? Vous avez dépassé ce que nous savons en fait depuis le début. Si le débat public se déroule un peu comme cela, c'est peut-être parce que vous n'êtes pas la personne idoine pour le mener...

... Monsieur Painchault vient de parler des servitudes. Je vais donc être concerné au premier chef, mais je ne suis pas le seul. Je ne suis pas contre le projet parce que je suis à 400 mètres des cuves, je suis contre le projet par principe parce que cela n'apportera rien et surtout pas les emplois qu'on essaie de faire croire...

... Ce n'est pas à un vieux syndicaliste que l'on apprendra que la manipulation existe...

... Pourquoi les servitudes ne peuvent-elles pas être établies à ce jour alors que l'on sait où va se faire l'implantation ? Pourquoi ne peut-on pas répondre à cette question ? Pourquoi répondra-t-on quand le débat public sera terminé ? Cela est anormal. Merci.

Mme Corinne Biès

Pour répondre à une partie de vos questions concernant les informations disponibles, nous sommes là, à la Commission, pour tenir compte de vos remarques. C'est pourquoi nous avons fait appel, à chaque fois que cela était possible, au maître d'ouvrage pour lui demander des compléments d'information, et à tous les services qui ont bien voulu collaborer pour nous apporter des éléments complémentaires. Ces informations sont disponibles sur le site. Nous ne pouvons pas répondre à la place des gens. Nous ne sommes pas là pour cela et cela n'est pas notre charge.

Il y a effectivement un délai, des règles du jeu. Il n'est pas toujours évident d'accepter ces règles du jeu. Nous nous apercevons, nous aussi, des limites du débat public, mais nous espérons sincèrement que nous avons tout de même pu vous apporter des informations complémentaires, et surtout, poursuivre l'objectif principal du débat, à savoir, échanger sur l'opportunité de ce projet.

Comme vous l'avez dit, des gens se sont exprimés pour, des gens s'expriment contre. Chacun a le droit de s'exprimer. C'est normal. C'est l'objet du débat.

Un autre point de vue concerne ensuite l'enquête publique où vous aurez à nouveau l'opportunité de vous exprimer sur un projet qui sera finalisé. À l'heure actuelle, nous sommes sur un projet qui n'est pas terminé. Est-ce que le maître d'ouvrage décidera de modifier certaines choses au regard des échanges ? Je ne peux pas vous le dire...

Mme Claudia Courtois

... Avant de laisser la parole à Monsieur le Président, pour compléter la réponse de ma collègue, je répète ce que j'ai dit en propos liminaires, vous aurez une réponse, peut-être pas dans les délais que vous souhaitez, à toutes les questions que vous avez posées par écrit et pour lesquelles figure une adresse. Je laisse la parole au Président pour l'attaque personnelle.

Monsieur Louis-Julien Sourd

Je vais essayer de répondre à Monsieur Rigault. Vous êtes libre de croire ce que vous voulez, que le débat est tronqué... Heureusement. Nous sommes encore dans un pays où l'on peut s'exprimer. Je vous laisse donc vos affirmations. Pour vous le débat est tronqué et faussé. Vous pouvez le dire. Nous estimons que nous avons tout fait depuis six mois et que jusqu'à la fin, nous ferons tout...

... Et nous en donnons la preuve tous les jours par notre disponibilité, pour que vous ayez...

.... Ce débat n'est ni tronqué ni faussé. Tous les débats se déroulent sur trois à quatre mois. Trois mois et demi à Bordeaux, c'est donc quinze jours de plus que pour les deux autres projets. J'estime que trois mois et demi sont suffisants. Nous sommes maîtres du calendrier, des lieux de réunion et des modalités. C'est notre responsabilité. Vous en pensez ce que vous voulez, mais nous assumons.

Deuxième point, la parole aux citoyens. Il n'y a pas un débat qui, à un mois de la fin, a eu 2 000 questions. Les citoyens ont donc la parole. Ne me dites pas que vous ne l'avez pas...

... Les experts que nous avons fait venir sont compétents. Nous avons fait venir des scientifiques, des services de l'État, des experts, les pilotes, des gens dont c'est le métier. Vous ne pouvez pas mettre en cause leurs compétences. Nous avons choisi nos experts et je les remercie, car nous les avons fait venir à des réunions tardives, à deux heures de leur lieu de vie. Ils sont venus partout, les DRIRE, les DIREN, etc. De ce côté, ne venez pas dire que vous n'avez pas eu les experts que vous vouliez. Le lendemain matin, toutes les informations sont sur le site. Demain matin, vous pourrez consulter l'intervention de Monsieur Painchault.

Dernier point, peut-être le plus difficile. Il y a des journalistes dans la salle. Je ne sais pas exactement ce qu'a inscrit le journaliste de *Vingt Minutes*, mais depuis que j'ai en charge cette responsabilité, depuis début mai, vous ne m'avez jamais entendu dire que j'étais favorable ou défavorable au projet. Ce n'est pas mon problème. J'ai été nommé pour assurer la présidence d'une commission qui organise un débat qui fait s'exprimer tout le monde, comme les autres. Tout le monde a la parole et vous aussi. Ne dites pas que j'ai pris position. J'ai dit à la journaliste – des Elus au premier rang peuvent en témoigner – que le climat aurait été bien meilleur si nous avions fait cela entre avril et août 2008. Ce n'est pas moi...

... C'est clair. Nous ne sommes pas naïfs, nous ne sommes pas tombés de la dernière pluie !...

... La CNDP a fixé le calendrier et je m'y tiens. Je donne la parole à Monsieur Lormeau et à Monsieur Pintat.

... Ce n'est pas insultant...

M. G.E. Lormeau

Si je pose des questions ici, c'est que ce sont des questions fondamentales, ce n'est pas pour m'amuser. Le méthanier, je connais bien pour avoir failli mourir sur le « Jules Verne », en pleine tempête, il y a quelques années. C'est la raison pour laquelle je vois assez mal des méthaniers ici même, avec des installations qui sont extrêmement périssables, particulièrement dans la transmission du méthanier vers la cuve et de la cuve sur le réchauffement. C'est horriblement dangereux...

... Mais taisez-vous, nom d'une pipe ! Taisez-vous !

A l'époque où j'étais sur le « Jules Verne »...

... Attendez ! Taisez-vous !

Le « Methane Pioneer », navire américain qui transportait du méthane liquide a explosé. Il a fait 250 morts et dévasté le territoire. Vous voulez que cela soit cela ici ? Pas moi !...

... Deuxième question fondamentale...

... Les braillards, taisez-vous !

Deuxième question fondamentale, alors que 98 % de la population est contre, que nos Elus sont contre, est-ce que c'est le peuple français qui est dans une République qui dirige avec ses Elus, ou est-ce que ce sont les fonctionnaires qui exercent une dictature chez nous ?...

M. Xavier Pintat – Maire de Soulac

Merci Monsieur le Président...

M. Louis-Julien Sourd

... S'il vous plaît.

M. Xavier Pintat

Vous permettez Monsieur le Président, quand des gens me sifflent, je préfère les regarder en face !...

M. Louis-Julien Sourd

... Tout le monde a le droit de s'exprimer. Arrêtez !

M. Xavier Pintat

Je ne suis pas pressé...

... Monsieur le Président, d'abord, je vous remercie de me donner la parole. J'avais demandé à faire une intervention préalable en tant qu'acteur, depuis quelques années, de cette pointe du Médoc pour éclairer ce débat...

... Tu viendras parler après !...

... Permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux nombreux Bordelais qui sont venus nous voir pour soutenir le Port Autonome de Bordeaux. Ils sont les bienvenus au Palais des Congrès... Je ne reconnais pas tout le monde...

... Vous permettrez aussi que je souhaite la bienvenue et que je remercie de leur présence ceux qui ont pris le bateau et qui ont traversé la Charente Maritime : le Député Maire de Royan et le maire de Royan...

... Car voyez-vous, ce débat public a eu la grande...

... Ecoutez moi deux secondes, vous pourrez intervenir après.

... Ce débat public a eu deux grandes vertus. La première, c'est de faire venir des Bordelais à Soulac parce que d'habitude, ils vont à Arcachon...

... La deuxième, c'est que ce débat public a créé une vraie solidarité inter rives et qu'elle va durer...

... Quand on est au bord de la mer, on ne se laisse pas décourager par quelques tempêtes !

... Alors ce soir, on est au cœur...

... Viens t'exprimer ici ! Viens poser ta question !...

Mme Claudia Courtois

S'il vous plait, nous sommes là pour nous écouter les uns les autres.

M. Xavier Pintat

Ecoutez les habitants de la Pointe du Médoc pour ceux qui viennent de Bordeaux !

Ce soir, nous sommes au cœur des préoccupations majeures de ce territoire. Quels impacts socio-économiques du projet qui nous est proposé sur le territoire ?

Je dois dire que dès la décision d'organiser le débat public qui nous a été annoncée par le Président Sourd, les maires de la Communauté de Communes ont souhaité réaliser une étude socio-économique sur le développement de la Pointe du Médoc dans l'hypothèse de l'implantation d'un port méthanier, dans le cadre de notre Schéma de Cohérence Territoriale, que vous avez présenté.

Pourquoi ? Pour apporter aux habitants de la Pointe du Médoc, aux Maires, aux Elus, une aide à la décision à partir d'informations et d'argumentaires objectifs sur l'intérêt et sur la compatibilité de ce projet avec ce que nous faisons à la Pointe du Médoc.

Nous avons confié cette étude à Monsieur Joan Grangé qui vous donnera les grandes lignes de cette étude.

Mais, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Particulière du Débat Public, permettez-moi de vous préciser un point. Monsieur Sourd, j'ai beaucoup d'estime, nous nous connaissons depuis longtemps, nous avons œuvré ensemble dans d'autres instances, mais je crois que vos propos ont dépassé votre pensée. Je crois qu'un certain nombre d'Elus ont fait des choix, parce qu'ils aimaient leur territoire, ils aimaient leur région, ils aimaient l'estuaire. Ils ne l'ont pas fait dans un contexte politique. Je ne suis pas sûr que le courage politique fût celui que l'on a eu pour des résultats électoraux...

... Il me semble utile de revenir sur deux points importants. D'abord, nous sommes tous inquiets de l'impact de ce projet sur le tourisme, en premier lieu...

... Sur Port Médoc et sur la valeur du patrimoine de chacun des habitants de la Pointe du Médoc, des gens qui habitent ici, pas à Bordeaux, pas sur le bassin...

... Le tourisme est notre grande richesse...

Mme Claudia Courtois

Excusez-moi, Monsieur le Maire...

M. Xavier Pintat

... Il est notre très grande richesse et, je tiens à le dire, il n'est pas le fait de pays sous-développés. Les premières destinations mondiales dans le tourisme sont les États-Unis, l'Espagne, la France. Ce ne sont pas les pays sous-développés comme cela a été dit injustement...

... 30 % des emplois salariés en Médoc sont dans le tourisme, 23 000 emplois en haute saison en Gironde, 12 000 équivalents temps plein en Gironde. De mai à septembre, le consommateur touristique injecte 250 millions d'euros...

... D'autre part...

Mme Claudia Courtois

... Excusez-moi, s'il vous plaît... Nous sommes là pour nous écouter. Monsieur Pintat ne pose pas de question parce que c'est une intervention. C'est ce que nous avons dit en propos liminaires...

M. Xavier Pintat

Il y a 8 % de progression de la population... du papy-boom, des 58 à 68 ans...

... Ce qui a pour effet de créer aussi beaucoup d'emplois dans les services.

Ceci étant dit, l'inquiétude sur le tourisme, sur Port Médoc et sur la valeur du patrimoine des habitants de cette Pointe du Médoc...

... Je voudrais en venir au deuxième point. Contrairement à ce que pensent les salariés du Port Autonome, je n'ai absolument rien contre eux. Par contre...

... Ecoutez-moi ! Par contre, je crois qu'entre le Port Autonome et cette Pointe du Médoc, il y a, depuis les années 1970, un vrai malentendu dont il faudra crever l'abcès. J'aimerais essayer de faire cela ce soir ! Car dans les années 1970, il y a eu trop de promesses d'emplois non tenus, trop d'espairs déçus. Ce dont on parle avait pour partie l'aménagement à l'horizon 2000 – 2010. Nous y sommes ! 12 000 emplois industriels, 2 400 emplois induits, 530 dans le tourisme, 3500 dans le service, pour une population de 15 700 au Verdon, de 12 700 à Soulac, de 1 000 à Talais, de 8 000 à Saint Vivien, pour une population totale estimée de 46 000.

La zone industrielle réservée était à l'époque de 10 000 hectares. La liaison Bordeaux – le Verdon aurait dû être une deux voies, avec un franchissement sur l'estuaire et permettre de faire le Verdon – Bordeaux en train en soixante-dix minutes.

Cela, c'est un malentendu ! C'est un malentendu qu'il faut que vous entendiez, Messieurs les salariés du Port Autonome...

... C'est pour cette raison que face à ces espoirs déçus... On a défendu pas mal de choses pour le Port Autonome et notamment le dragage... C'est pourquoi en 1992-1993, nous avons créé le district de la Pointe du Médoc qui s'est transformé en CDC dont les premiers objectifs étaient la réalisation de Port Médoc, piste cyclable, 100 kilomètres, et de réviser le SDAU pour libérer l'urbanisme qui avait été gelé par les documents d'urbanisme du SDAU suite à ce programme de zone industrielle portuaire mal dimensionné.

Quinze années d'efforts, 50 millions d'euros où nous avons fait du développement durable avant l'heure. Arrive un jour un projet - sans beaucoup de concertation, que nous avons appris par la presse – de port méthanier qui est susceptible de ruiner quinze années d'efforts. On peut avoir le courage de ses opinions, ma conviction est qu'il est incompatible avec le développement durable qui est prôné par la CDC...

Ma conviction est qu'il est incompatible avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Je rappelle qu'au Grenelle de l'Environnement, il a été dit, acté, que tout grand projet serait étudié en fonction de l'impact sur le développement durable, sur le bilan CO2 et sur la biodiversité...

... J'ai bientôt terminé.

La question essentielle qu'il faut se poser, au regard des grands enjeux du 21^e siècle est : est-ce que le projet de port méthanier contribuera au développement durable du seul estuaire préservé d'Europe ? Bien sûr que non, d'autant qu'il n'est pas d'intérêt national. Par contre, je crois qu'il aura un très mauvais impact sur le tourisme et que la vérité, c'est que ce type d'équipement ne se met pas en vis-à-vis d'un port médoc et de logements de standing, mais qu'il se met dans des zones industrielles adaptées.

M. Louis-Julien Sourd

Terminez, car beaucoup de gens veulent la parole. C'est l'égalité pour tous. Plus de vingt personnes veulent la parole.

M. Xavier Pintat

S'opposer ne suffit pas, il faut proposer...

... Il faut proposer. Je souhaiterais que nous engagions avec le Port Autonome une vraie politique de développement durable, en partenariat avec la CDC au travers du SCOT, comme cela a été fait au Havre, Port 2000 qui fait la richesse du Havre. Je voudrais qu'on se dote d'activités choisies et non d'activités subies, c'est-à-dire relancer le transport fluvial, des personnes, des marchandises, la croisière en direction de Royan, du Médoc et de la Charente Maritime, le tertiaire et l'industrie compatible avec la mise en valeur de nos zones humides et, je le dis très fort, un vrai pôle d'énergies renouvelables dans l'expérimentation et la production.

Pour conclure...

M. Louis-Julien Sourd

Terminez s'il vous plaît. Le temps tourne et beaucoup de gens n'auront pas la parole ce soir...

... Laissez-le terminer. Des personnes attendent pour s'exprimer.

M. Xavier Pintat

... Je crois qu'un partenariat est possible avec le Port Autonome de Bordeaux, sur une base claire : pas une industrie à risques SEVESO, pas d'industrie polluante...

M. Louis-Julien Sourd

Madame Minault a la parole.

Mme Maryline Minault

... Messieurs du Port Autonome, je vais vous demander de me laisser parler, car sinon, je ne vais pas y arriver, et j'ai tout de même un certain nombre de choses à dire.

M. Louis-Julien Sourd

Vous avez la parole cinq minutes maximum, car sinon tout le monde ne pourra pas s'exprimer.

Mme Maryline Minault

Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Député, Messieurs les représentants de 4Gas, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter et de vous donner quelques chiffres concernant les entreprises que je gère avec mon mari et qui représentent un certain poids au niveau économique dans la Pointe du Médoc.

Maryline Minault, originaire du Médoc, je suis née à Vinsac et mes parents sont du Verdon. Je connais donc parfaitement la Pointe du Médoc. Je suis co-gérante de « Imagine Editions », avec Philippe Minault, qui édite et conçoit le logiciel de gestion de cabinet médical HELODOC depuis 1987, installé à Vinsac en 1993 et à Soulac en 2003. Nos locaux sont de 600 mètres carrés. A ce jour, nous sommes leaders sur le marché français. Plus de 21 000 médecins utilisateurs du logiciel fonctionnent avec nous. Le chiffre d'affaires de 2007 devrait atteindre 4 millions d'euros. Je sais, ce n'est pas beaucoup...

... Non, on ne s'en fiche pas, parce que cela concerne le Médoc. C'est nous qui embauchons les gens du Médoc...

... Le chiffre d'affaires d'ici trois ans devrait atteindre 20 à 30 millions. « Imagine Financement » et « Imagine Assistance » ont été créés pour créer de l'emploi. Aujourd'hui « Imagine Editions » emploie 52 personnes et devrait atteindre l'objectif de 150 salariés sur trois ans. Je dis bien : 150 salariés sur trois ans. De plus, 500 personnes travaillent sur le territoire français pour vendre et maintenir le logiciel HELODOC...

... Dans l'industrie de l'informatique, cher Monsieur, on ne paie pas le personnel au SMIC, on le paie bien au dessus et on le respecte...

... Vu les perspectives de croissance, nous avons engagé des fonds importants pour lancer une nouvelle construction de 1 000 mètres carrés à Soulac. C'est seulement une fois les travaux engagés que nous avons pris connaissance du projet d'un terminal méthanier au Verdon. Depuis, nous travaillons sans relâche, aux côtés de l'association « Une pointe pour tous », pour nous opposer à ce projet...

... J'ai assisté à la plupart des réunions du débat public et j'en suis repartie déçue en raison des attitudes et comportements de certaines personnes. Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que je trouve scandaleuse la façon dont vous vous adressez au public de la salle. À chaque début de réunion, vous nous expliquez toujours la même chose et nous faites ainsi perdre un temps précieux pour la suite du débat...

... Monsieur le Président, nous sommes des gens civilisés et nous venons donner notre avis sur un projet qui, nous en sommes persuadés, est inadapté à notre environnement et à un développement durable...

M. Louis-Julien Sourd

Je vous demande de terminer s'il vous plaît.

Mme Maryline Minault

Monsieur le Président du Port Autonome de Bordeaux, que vous défendiez un projet auquel vous croyez, j'en suis ravie, mais que vous vous adressiez à nous d'un air hautain et méprisant, en employant des expressions comme « *ricaner bêtement* » ou « *vous ne comprenez pas* », ou encore en nous considérant comme des dégénérés est inadmissible. Il est légitime que nous manifestions notre inquiétude et notre hostilité à un tel projet. Je pense d'ailleurs que les personnes qui se sont exprimées l'ont fait intelligemment et j'ai appris beaucoup.

Monsieur le Directeur du Port Autonome de Bordeaux, j'ai trouvé intolérable la façon dont vous vous êtes adressé à Monsieur Sourd lors de la dernière réunion. Je pense que des victimes, il y en a des deux côtés et que votre manière d'agir n'est pas digne d'un directeur...

... Messieurs les représentants de 4Gas, je vous félicite de votre sang froid. Je reconnais qu'il n'est pas facile d'intervenir dans une assemblée hostile au projet que l'on doit défendre. Par contre, permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas suffisamment préparé votre dossier et que nous sommes surpris de la légèreté avec laquelle vous avez traité ce projet. Si vous aviez fait sérieusement votre travail de préparation, nous ne serions pas là, ni vous, ni nous, à perdre notre temps. Ainsi, vous vous seriez aperçus très rapidement que ce projet n'est pas un projet cohérent pour la Pointe du Médoc...

... Il est souhaitable, qu'après ce débat public, vous preniez en compte les réserves émises par la majorité des habitants de la Pointe du Médoc, la biodiversité, le climat et le développement durable, avant de donner votre réponse.

Dans le Médoc, nous avons du goût et du bon sens, et surtout des idées. Alors, n'hésitez pas à venir nous rencontrer maintenant que nous avons une association importante pour définir avec nous ce qui est le plus profitable pour notre environnement. Nous voulons des industries propres, un développement durable en tenant compte de l'existant, le port de plaisance, le tourisme.

Messieurs du Port Autonome, nous voulons, comme vous, préserver le port en eaux profondes pour l'avenir de la région. Travaillons ensemble ! « Imagine Editions » recrute la moitié de son personnel dans la région. Si nous voulons le garder, il ne faut pas le décevoir. L'autre moitié de son personnel vient de partout en France. Il vient s'installer dans la région pour son charme, ses plages et surtout son cadre de vie, sans industrie lourde SEVESO. Une raison essentielle le retient : un patrimoine naturel exceptionnel où la nature est reine et le tourisme est roi.

Si le port méthanier se fait...

M. Louis-Julien Sourd

Terminez, s'il vous plaît.

Mme Maryline Minault

... Qu'en serait-il pour le recrutement de mon personnel ? Que pourrais-je mettre en avant pour valoriser la région ? Qui voudrait encore fonder une famille dans un tel environnement ?...

... Comment rentabiliser mon investissement dans mes nouveaux locaux si je ne trouve pas de personnel et que je sois obligée de partir dans une autre région ?

Avez-vous réfléchi aux préjudices causés par un tel projet ? Doit-on sacrifier notre plus bel estuaire d'Europe pour des fonds de retraite américains dont la seule ambition est le profit ?

Pour terminer, ne pensez-vous pas qu'un port méthanier au Verdon est une hérésie ?...

M. Louis-Julien Sourd

... Nous allons passer à la deuxième séquence, car je pense qu'à ce rythme, seuls quatre ou cinq intervenants pourront parler.

Emploi et économie dans le Médoc

M. Louis-Julien Sourd

Je demande à Monsieur Ghilardi de Benedetti et à Monsieur Amouroux de monter à la tribune et je remercie les représentants de la DDE 33 pour leur prestation qui sera utile pour la Pointe du Médoc.

Auparavant, je vais demander à Monsieur Grangé qui, à la demande de la CDC, a réalisé une étude sur l'avenir économique de la Pointe du Médoc de s'exprimer...

... Merci de me le rappeler. J'ai donné dix minutes aux experts, car on ne peut pas demander à des gens qui ont préparé des interventions...

... Non, ce sont des experts que j'ai invités ou que les Elus m'ont conseillés, car cette étude est commandée depuis longtemps. Le cabinet CODE est venu spécialement ce soir de loin. Il est donc important qu'il s'exprime. Les autres intervenants disposeront du même temps.

M. Joan Grangé – Cabinet CODE

Bonsoir. La communauté de communes de la Pointe du Médoc nous a confié une étude au mois de juin, dont nous avons remis les conclusions fin octobre. Ce document lui appartient. Il sera disponible dès lors que les Elus l'auront validé ; disponible, c'est-à-dire public.

Eu égard à la manière dont le débat ne se déroule pas, je n'ai pas l'intention d'aller plus avant pour susciter des cris dans un sens ou dans un autre, car je pense qu'il y aura matière, d'ici la fin de la soirée, à ce que cela se passe.

Vous jugerez sur pièce. C'est un document qui a été conçu de la manière la plus impartiale possible à notre sens. Il est critiquable, il peut être débattu. Nous sommes à la disposition des uns et des autres avec l'autorisation de la communauté de communes pour ce faire.

Il y a deux objectifs dans cette étude. La première était d'aider les Elus de la communauté, Maires, Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux pour prendre une décision, pour se positionner, dans le climat qui est celui-là et sur les conséquences de leur choix, car quelque soit le choix – je ne parle pas de l'entreprise, mais des Elus – ce débat se poursuivra.

Le deuxième aspect, tout aussi fondamental, est : où est l'intérêt du territoire ? Du territoire. Pas d'untel ou d'untel, de l'ensemble du territoire.

Pour être intervenu la première fois dans le Nord Médoc, il y a fort longtemps, en 1977, dans le cadre de ce fameux Schéma Directeur dont on parle, j'ai quelque idée sur ce qui s'est passé et ne s'est pas passé depuis.

C'est la raison pour laquelle nous avons conçu un travail sur trois hypothèses. Je ne doute pas que vous alliez pouvoir vous manifester au vu de leur intitulé.

La première : la Pointe du Médoc sans activité industrielle de quelque nature que ce soit. Qu'est-ce que cela signifie ? Quelles sont les conséquences ? Quels sont les plus ? Quels sont les moins ? Quelles sont les responsabilités ? Ces commentaires valent pour les deux autres hypothèses.

La pointe du Médoc avec une zone industrialo portuaire.

Troisième hypothèse : la Pointe du Médoc dotée d'activités industrielles choisies.

Je ne commenterai pas le diaporama, car il faudrait prendre beaucoup de temps pour expliquer, je ne dis pas justifier, mais parfois peut-être, pourquoi il y a là moins d'emplois, pourquoi il y a là plus d'emplois. Je ne refuse pas ce débat, mais il ne peut pas avoir lieu dans ce contexte.

Deuxième aspect, il nous semble que, fondamentalement, ce choix doit amener ensuite une action collective. C'est ce qui me semble aujourd'hui, en tant qu'œil extérieur, le problème majeur de ce territoire. Vous êtes en train de vous déchirer dans un territoire dont les problèmes sont...

... Je pense que vos réactions sont à la mesure de mon propos et je le confirme.

Deuxième aspect, ce territoire en difficulté démographique, économique, sociale...

...

M. Louis-Julien Sourd

S'il vous plaît, laissez Monsieur Grangé s'exprimer.

... Pas du tout. C'est un cabinet d'étude. Laissez-le s'exprimer.

M. Joan Grangé

... Vous êtes l'extrême bonne démonstration qu'il ne peut pas y avoir de débat. J'ai employé trois expressions ; le fait de les entendre vous insupporte. Personne à ce jour n'est capable de débattre. Donc, il n'y aura pas d'exposé. Pourquoi ? Parce qu'il faut qu'il y ait une véritable motivation. Ce territoire a besoin d'une motivation de projet !...

... Ce territoire a besoin de projets...

M. Louis-Julien Sourd

Laissez Monsieur Grangé s'exprimer, s'il vous plaît.

M. Joan Grangé

Ce territoire a un besoin vital de projets. Selon les trois hypothèses que nous avons été amenés à investiguer, il nous apparaît que c'est le troisième scénario qui amènerait ce territoire à être le plus porteur de son avenir...

... Votre avis m'importe peu, Madame...

... Troisième aspect fondamental, rien n'est vraiment souhaitable pour ce territoire s'il n'y a pas – nous n'avons pas eu concertation avec Monsieur Pintat pour en parler – s'il n'y a pas, avec le Port Autonome de Bordeaux, en tant que véritable acteur du développement du territoire... pas acteur du développement du Port Autonome de Bordeaux seulement, acteur de développement du territoire. Il est fondamental que les uns et les autres se retrouvent pour bâtir ce projet, sinon on se retrouvera dans une situation qui est à l'égal de ce qu'elle est aujourd'hui : rien !...

...Je vais tout de même prononcer la fin de la phrase : acteur de développement durable du territoire. Là se trouve le cœur du sujet. Est-ce que le projet méthanier conforte cette notion de développement durable ?...

... Pour avoir lu en détail tant le rapport du maître d'ouvrage pour le projet du Verdon, que celui du Havre ainsi que celui de Dunkerque, il nous apparaît aujourd'hui que les éléments contenus dans le rapport produit à ce jour ne comportent pas d'indication suffisamment précise et d'engagements... Ou, tout au moins, il y a des engagements, mais derrière, ces engagements, sous quelle forme vont-ils être pris ? Pour quelle durée ? Dans quel intérêt pour le territoire qui est pour nous le cœur du sujet ?

De ce point de vue, se pose aussi la question d'un véritable dialogue dont on est fort loin. Y aura-t-il une procédure grand chantier ? Construera-t-on suffisamment de logements, notamment de logements locatifs alors que ce territoire en manque aujourd'hui cruellement ? Y aura-t-il effectivement une formation ? Est-ce que c'est le tissu d'entreprises de la Pointe du Médoc qui en bénéficiera ? Aucun élément contenu dans ce rapport ne permet de répondre par l'affirmative.

C'est là un point très important pour qu'il y ait un véritable débat. De notre point de vue...

... De notre point de vue, il faut bien avoir à l'esprit que le débat public va s'achever sous peu, un mois. Le débat public, tel qu'il a été défini par la Commission Particulière. Le fait de respecter des règles ne veut pas dire que l'on se soumet. En revanche, il ne peut y avoir de décision que si effectivement des réponses précises sont apportées aux points que je viens d'évoquer : logements ; nature des emplois. Qui occupera ces emplois ? Où seront logées les personnes qui seront employées ? Au-delà de la période de chantier, qui sera bénéficiaire de l'investissement ?

C'est ce qui nous amène, in fine, à considérer que ce scénario trois, au vu de ce dont nous disposons, et surtout au vu de ce dont nous ne disposons pas, est peut-être le chemin le plus difficile, mais en tout cas, c'est celui qui fera que la Pointe du Médoc prendra son destin en main en faisant valoir ses propres atouts.

Je vous remercie.

Mme Claudia Courtois

Monsieur Grangé, cela n'a pas été clair pour la Commission, je ne sais pas si cela l'a été pour la salle. Pourriez-vous être un peu plus explicite sur le scénario trois ?

M. Joan Grangé

Très clairement, le scénario trois est un scénario qui exclut, eu égard au contexte sociologique, local, et la somme des réponses qui sont attendues – je me place uniquement sur le plan des questions d'emplois, de logements, de conséquences sur le fonctionnement du territoire, d'impact par rapport aux entreprises existantes et à l'image du territoire, eu égard notamment à sa fréquentation touristique et au type de clientèle qui la fréquente, qui viennent d'Europe du Nord...

... Je vous prie de m'excuser, ce n'est pas un jugement de valeur, ce sont des faits...

... Eu égard à tous ces éléments, au jour d'aujourd'hui, il nous semble que le scénario port / terminal méthanier, dans la manière dont il est présenté, n'est pas satisfaisant pour assurer l'intérêt du territoire. Est-ce que je suis explicite ?...

Mais, on ne peut pas se satisfaire, dans ce territoire, de dire non et de ne pas savoir quels seront les emplois qui sont à créer. Le taux de chômage est trop important, la formation est insuffisante.

Nous avons interrogé un certain nombre d'entreprises sur la base d'une liste qui nous a été indiquée par la communauté de communes. Nous nous sommes rendus dans d'autres sites qui sont aujourd'hui candidats pour ce port méthanier, dans des sites où il y avait déjà des terminaux méthaniers...

... Ne soyez pas stupides en plus !

... Nous avons eu des informations sur le type d'emplois qu'apportait le terminal méthanier.

Selon ces observations, le niveau de qualité, le niveau même de rareté que nécessitait l'entretien d'un tel équipement, très sophistiqué... Certes, il peut y avoir des emplois induits et des emplois connexes, mais le tissu économique actuel de la Pointe du Médoc peut évoluer. Près de 70 % des entreprises qui existaient en 2006 n'avaient que deux emplois. Certes une grande partie est constituée d'entreprises des bâtiments et des travaux publics, mais comment pourront-elles accéder à des lots qui sont attribués dans le cadre d'appels d'offres internationaux ? C'est une réalité. Ce n'est pas une réalité agréable à dire, mais c'est une réalité. Donc, comment la Pointe du Médoc est-elle susceptible de s'en sortir ?

... Mais Monsieur, c'est stupéfiant ce que vous dites !

En ce qui concerne les activités qui seraient possibles...

Mme Claudia Courtois

Est-ce que vous avez étudié les activités choisies ? Est-ce que vous avez approfondi cet aspect ?

M. Joan Grangé

C'est une véritable rupture par rapport à ce qui s'est passé au cours des trente dernières années. Cela signifie que le Port Autonome doit demeurer, au sens « rester présent, actif », un véritable partenaire du territoire.

Deuxièmement, eu égard à ce qui a été décidé il y a plus de trente ans et ce qui a découlé sans que véritablement cela ait donné lieu à une mobilisation des uns et des autres, ce territoire est démunie de site d'activité, ce territoire n'a que quelques implantations, des implantations qui sont liées au fonctionnement d'une population d'une dizaine de milliers d'habitants, et en été, au fonctionnement avec des pointes. Tout l'enjeu est de créer des emplois, autant que faire se peut, tout au long de l'année.

A été évoquée la question des énergies renouvelables, mais il y a aussi des actions et des implantations dans le domaine du nautisme. Personne n'est venu s'exprimer précédemment. Dans le domaine de la réparation navale, peut-être dans des domaines qui sont à créer, dont on n'imagine pas aujourd'hui qu'ils existent, mais vers lesquels vont aller des financements massifs européens, nationaux, régionaux ou départementaux, en rapport avec ce qui est des énergies nouvelles, en rapport avec tout ce qui va concerner une gestion différente et une création différente de richesses au titre de l'économie. C'est un champ qui va être long à mettre en place. Il est évident qu'on peut le dire, belles promesses, mais on a quelque chose, il faut le tenir.

A contrario, ce que l'on tient aujourd'hui n'existera plus dans cinquante ans. Comment cette fin va-t-elle être gérée ? Je ne le sais pas. Ce n'est pas accusatoire, c'est interrogatif. S'il n'y a pas de procédure grand chantier, pour avoir vu comment cela se déroulait sur des centrales nucléaires, sur des centrales électriques...

... Non, je n'ai pas participé, j'ai dit : pour avoir vu... Il y a des murmures subtils qui donnent à penser...

... Je veux dire que pour avoir étudié ce qu'il en résultait, je peux dire que c'est quelque chose qui se prépare, comme les chantiers autoroutiers dans les années 1980-1990. Cela se prépare, cela s'anticipe et surtout, on réfléchit à l'après chantier. On fait venir dans un territoire comme celui-ci 300 personnes sur quatre ou cinq ans. C'est énorme. C'est sûrement un apport de richesses, de ressources pour tout ce qui est commerce et en partie, artisanat, mais où loger ces gens ? Quand ils partiront, comment gérer cette courbe qui va rechuter ?

Tous ces éléments nous apparaissent fondamentaux à figurer dans le dossier qui devrait être établi par le maître d'ouvrage.

M. Louis-Julien Sourd

Il y a dans cette intervention des points très importants. Je regrette que le syndicat du pays du Médoc ne soit pas venu s'exprimer ce soir comme il me l'avait annoncé. Je dispose de sa présentation, que j'ai reçue ce matin. Cela rejoignait l'intervention de Monsieur Grangé, en particulier sur la fragilité du territoire.

Je vais donner la parole à Monsieur Ghilardi de Benedetti qui dirige l'Agence de Développement Economique de la Gironde afin qu'il s'exprime sur l'accueil des entreprises qui viennent en Gironde.

M. Robert Ghilardi de Benedetti – Directeur Général du BRA

Merci, Monsieur le Président. Je vais demander l'indulgence de la salle. Il s'agit, tout comme vous, de mon premier débat public. La dernière fois que j'ai eu à parler devant un public aussi nombreux, c'était d'un public d'étudiants à l'Université de Bordeaux et cela remonte à quelques années.

Je vais vous inviter à faire un petit voyage. Que se passerait-il si ce projet se réalisait ? Je crois que vous avez besoin de cette information pour pouvoir vous prononcer en connaissance de cause pour ou contre un tel projet.

En préalable, je vais me présenter. Je dirige l'Agence de Développement Economique de Bordeaux et de la Gironde, qui est une structure associative, financée par les pouvoirs publics, de la mairie de Bordeaux jusqu'à l'État en passant par les fonds européens. Elle a autour d'elle des adhérents : entreprises, structures socioprofessionnelles, associations de développement économique, le Port Autonome, l'ANPE, l'APEC, les universités de Bordeaux, etc.

Cette structure existe depuis dix ans. Elle a travaillé à implanter en Gironde 250 entreprises qui ont créé 10 000 emplois. Nous avons donc l'expérience du traitement de dossiers d'implantation, notamment des projets d'implantations industrielles portés par des industriels d'origine étrangère.

Le premier point que je voudrais souligner est qu'il n'est pas dans mon propos de porter un jugement de quelque nature que ce soit sur le projet industriel en tant que tel. Le débat public sera suivi d'une enquête publique au terme de laquelle les autorités décideront ou non si ce projet peut s'inscrire dans ce territoire.

Si ce projet se réalisait, à mon avis – qui est celui d'un technicien de l'aménagement du territoire – il représenterait un investissement structurant pour l'Aquitaine. On parle de 400 à 450 millions d'euros. Je vais vous donner les chiffres des cinq grands projets qu'a connus ce département au cours des quinze dernières années.

- En 1992, EKANOBEL sur la presqu'île d'Ambès, 330 millions de francs, SEVESO II ;
- un an avant, NORSKYDRO, environ 1 milliard de francs, SEVESO II ;
- en 1995, FORD, dernier gros investissement de FORD, environ 250 millions d'euros, malheureusement, il n'y en a pas eu depuis...

... Cela ne me fait pas rire du tout quand on sait que l'entreprise FORD a des salariés venant de 80 % des communes de la Gironde.

- Dernier investissement en date, plus important que celui dont on parle aujourd'hui, un investissement de l'État, du Ministère de la Défense, le Laser Mégajoule, au sud de Bordeaux, de 1,2 milliard d'euros qui s'étalera sur la période 2000-2010.

Au-delà de cela, je me dois de porter deux éléments à votre connaissance. Notre base industrielle en Gironde est menacée. Deux fleurons industriels sont sur le point de disparaître. Pour l'un, c'est acquis, il s'agit de l'usine SOLECTRON à côté de Bordeaux, rachetée récemment par FLEXTRONIC qui a décidé de fermer. Je rappelle que cette usine employait 4 000 personnes il y a quelques années. La seconde est l'usine FORD dont l'une des deux unités semble relativement menacée à un horizon assez court, 2009, 2010. Cela concernera 2 000 personnes...

... Vous me faites une transition extraordinaire : l'expérience prouve qu'il n'y a pas d'économie qui se développe sans une économie équilibrée, et qu'il n'y a pas d'économie équilibrée sans activité industrielle. S'il n'y a pas d'industrie, il n'y a pas de tertiaire...

... Dernier élément, il s'agit de faire appel à la solidarité citoyenne des Médocains, des Girondins, des Aquitains, des Charentais et des Français que vous êtes. Tout un pan de notre industrie en Gironde et en Aquitaine dépend de l'approvisionnement en gaz d'une façon ou d'une autre. Cette industrie a été approvisionnée en gaz pendant des années par le gisement du gaz de Lacq qui est aujourd'hui en phase d'extinction. Ce sont des faits économiques qui ne souffrent pas de discussion...

... Les entreprises comme celles de la presqu'île d'Ambès sont des entreprises chimiques classées SEVESO I ou II. Elles travaillent avec des marges de 3 à 4 %. Chaque fois que vous rajoutez 100 kilomètres sur l'approvisionnement en gaz, vous consommez un point de marge. C'est toute la compétitivité de l'industrie chimique, de l'industrie du papier...

... Ce n'est pas du baratin. Je souhaiterais que ce soit du baratin et que ce scénario ne se produise pas...

... Je vous ai dit que vous je donnais des faits, je ne porte pas de jugement...

Mme Claudia Courtois

S'il vous plaît. On se respecte et on s'écoute. Merci.

M. Robert Ghilardi de Benedetti

Pour répondre à une inquiétude sur les zones SEVESO, j'indiquerai que la presqu'île d'Ambès dispose de huit à dix usines classées SEVESO I, SEVESO II. La mairie d'Ambès vient de décider la création d'un programme de logements qui accueillera 800 personnes dans les trois ans à venir et elle n'a strictement aucun problème pour trouver des habitants.

Au-delà, je voudrais vous donner notre analyse sur ce projet s'il se concrétisait. L'effet chantier est estimé à 200, 300 personnes sur la durée de construction de cette usine de deux à trois ans. Cela représente une opportunité pour l'économie locale...

... Tous les territoires qui ont connu des chantiers de ce type, pas très loin de chez vous, de l'autre côté du fleuve, ont tiré bénéfice de ces investissements.

Deuxième élément, très objectif, si ce projet se concrétise, il créera 45 emplois directs...

... Ces 45 emplois concernent directement le process industriel : la surveillance et le fonctionnement du système de cuves, de tuyaux, etc.

Au-delà des emplois directs, un investissement de ce type...

M. Louis-Julien Sourd

S'il vous plaît, laissez terminer Monsieur Ghilardi de Benedetti. Nous passerons aux questions ensuite.

M. Robert Ghilardi de Benedetti

Je vais essayer de terminer en trois minutes si vous le voulez bien. Je répète ce que j'ai dit en introduction. Je vous amène des éléments d'information, il vous appartient de les juger positifs ou négatifs.

Donc, 45 emplois directs. Toute unité industrielle de ce type génère une centaine d'emplois induits. Ces emplois seront dans les domaines suivants : la surveillance du site, le gardiennage du site, la maintenance industrielle du site. Dans la maintenance industrielle, il y a des travaux de peinture, de soudure, de tuyauterie...

M. Louis-Julien Sourd

Laissez-le terminer.

M. Robert Ghilardi de Benedetti

Il y aura des emplois induits qui concerneront aussi les hébergements et la restauration.

En terme fiscal, je ne peux pas vous apporter de chiffre parce que cela n'est pas de ma responsabilité. Ce que je peux vous dire en toute honnêteté, c'est qu'un investissement de ce type génère, malgré tout, quelques produits fiscaux.

Je ne m'étendrai pas sur les effets sur l'économie portuaire, l'orateur qui me succédera interviendra sur ce sujet. Quelques chiffres vous donnent déjà une idée.

Au-delà, j'avais prévu de terminer en interpellant. La première interpellation, je ne sais pas à qui, mais je découvre ce soir qu'une étude a été programmée sur le développement économique de la presqu'île. J'en suis ravi. Il aurait été tout de même intéressant que l'on puisse en avoir connaissance, au moins du fait qu'elle était lancée et qu'elle était en cours, ce qui m'aurait évité de dire ce que je vais dire aux représentants de 4Gas.

J'ai envie de leur dire qu'il ne faut pas considérer cet investissement industriel, s'il se réalise, comme simplement une opération destinée à répondre aux attentes économiques du groupe...

... Je vais venir à l'actionnaire, ne vous inquiétez pas.

Je pense que toute entreprise qui s'implante, quel que soit son secteur d'activité - et la personne qui dirige une PME dans cette pointe du Médoc l'a bien dit - doit générer des bénéfices de façon à pouvoir continuer à embaucher et se développer. La recherche d'une rentabilité économique peut donc trouver aussi sa légitimité à une seule condition, Monsieur Jonkman, qu'il y ait un ancrage territorial sur ce territoire. Ce que j'attendrais en tant que responsable d'une agence de développement, c'est que le groupe - je veux bien comprendre qu'il ne me réponde pas ce soir - s'engage, si l'investissement se réalise, à participer au développement économique de ce territoire.

J'avais prévu de lui demander de participer au financement d'une étude de développement sur ce territoire...

... Je vais terminer en vous disant quels seraient les types d'activités qui pourraient se développer si un projet de ce type pouvait se réaliser en Gironde et dans le Médoc...

... S'il vous plaît, ayez un peu de pitié...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, laissez-le terminer son exposé. Nous passerons aux questions ensuite.

M. Robert Ghilardi de Benedetti

Ayez pitié de quelqu'un qui n'a pas une profession politique et qui n'a pas l'habitude de prendre la parole en public.

Ce que je voudrais vous dire pour terminer, c'est que dans les investissements du même type qui ont pu se réaliser ailleurs, des activités ont pu se créer à côté.

Par rapport aux caractéristiques du Nord Médoc, il faut que vous sachiez qu'un investissement de ce type libère dans l'atmosphère des frigos. C'est une opportunité intéressante pour développer ce qui existe déjà en matière d'aquaculture

dans le Médoc. Vous n'avez pas d'unité de surgélation. Vous pouvez en obtenir une à bon marché.

Deuxième élément, est-ce que vous savez, dans une région qui est marquée par le vin, que la plupart des grands entrepôts de stockage et de vieillissement du vin se construisent hors de France ? Si vous acceptiez ce projet, vous auriez l'opportunité de développer sur la zone industrialo-portuaire du Verdon des entrepôts de stockage et de vieillissement de vin...

... Je termine...

Mme Claudia Courtois

S'il vous plaît. Le but du débat public est d'écouter tous les points de vue. Nous avons écouté ceux de différentes personnes, merci de respecter la fin du propos de Monsieur, ensuite vous pourrez intervenir. Nous ferons répondre sur différents points qui ont été soulignés par le public et les intervenants. Merci.

M. Robert Ghilardi de Benedetti

La dernière information que je souhaitais vous livrer concerne le fonds d'investissement CARLYLE. Il faut savoir que ce fonds – c'est un fait, vous le prenez comme vous le souhaitez – dispose d'autres intérêts aussi bien en France que dans nos deux régions, Poitou-Charentes et Aquitaine. Il possède notamment l'usine ZODIAK dans la banlieue bordelaise, qui est spécialisée dans les travaux nautiques, et il possède un certain nombre d'activités, que je connais moins bien dans cette belle région de Poitou-Charentes, mais peut-être Monsieur le Député pourra-t-il vous en dire un peu plus tout à l'heure.

J'en ai terminé, si vous avez des questions, je suis prêt à répondre.

M. Louis-Julien Sourd

Merci Monsieur Ghilardi de Benedetti. Est-ce que 4Gas veut répondre sur la nature des emplois ? Le sujet de l'emploi créé a été soulevé à plusieurs reprises ? Quels sont ces emplois ? Quelle est leur nature ? Comment sont-ils recrutés ? Monsieur Jonkman, pouvez-vous répondre à cela ?

M. Henk Jonkman

Nous avons parlé de 38 à 52 emplois. Nous avons repris l'exemple de ce que nous avons à Milford Haven où il y a 45 emplois. Il s'agit d'une équipe de gestion du terminal. Il y a des opérateurs spécialisés, des gens qui sont là pour la sécurité, pour l'incendie, etc. Il y a ensuite les opérateurs, donc les gens qui se trouvent sur le site

pour brancher et débrancher les navires, cela représente environ 25 emplois sur les 45 mentionnés.

Le but est de donner la priorité non seulement au recrutement local, mais également à la formation locale. Une priorité pour nous est de proposer des formations ici. Tous les gens qui souhaitent suivre une formation pour venir travailler au terminal seront embauchés à la suite de celle-ci...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît. Nous demandons des précisions, vous pourrez poser vos questions ensuite.

Vous parlez de 48 à 52 emplois, de 45 emplois. Pourquoi ce delta entre 38 et 52 ? Sur les emplois que vous comptez créer, pouvez-vous nous donner la part du recrutement local ? Ces emplois nécessiteront des compétences particulières. Pensez-vous que vous pourrez les recruter et combien sur le plan local ? Pouvez-vous répondre à la question précise de Monsieur Ghilardi de Benedetti concernant votre engagement à participer au développement économique du territoire ? Est-ce que vous êtes prêts à le faire ? De quelle manière ? Sauf si la question est prématurée, pourriez-vous prendre des engagements, même symboliques, ce soir ?

M. Henk Jonkman

Je crois que je viens de détailler les emplois que nous proposons.

Pour ce qui est de la participation à la vie économique de la région, la réponse est : oui absolument. Nous avons fait des propositions à plusieurs reprises à ce sujet. Nous avons parlé d'une nouvelle école de voile, et cela, depuis le début, au mois de février. Nous avons également fait des propositions aux Elus de la région, de la communauté de communes concernant le Port Médoc. Nous avons dit que nous voulions aider au développement. Nous avons voulu faire une proposition pour créer à Port Médoc – c'est un exemple et nous sommes ouverts pour parler d'autres possibilités – d'un centre médocain de la plaisance d'occasion, ce qui permettrait à tous les gens qui sont vendeurs ou acheteurs de bateaux d'occasion de se retrouver le week-end par exemple pour avoir un large choix de bateaux. Nous avons proposé cela au début de l'année, voire à la fin de l'année dernière.

Mme Claudia Courtois

Vous n'avez pas été précis sur le recrutement en emploi local sur ces 45 emplois potentiels.

M. Henk Jonkman

Je vais redire que la priorité, pour nous, est d'engager les gens localement. Une formation va être proposée. Les gens qui le souhaitent viendront y participer et à l'issue de celle-ci, ils pourront être engagés sur le chantier. C'est ce que je peux dire à ce stade.

Nous avons parlé de deux à trois cuves. Nous avons donné cette fourchette de 38 à 52 emplois. Milford Haven a deux cuves et compte 45 emplois. Cela tombe donc tout à fait dans la fourchette que nous avons annoncée.

Concernant les emplois, mis à part deux ou trois spécialistes qui auront été étroitement impliqués dans la construction et l'ingénierie du terminal, il y aura, pour tout ce qui est des postes d'opérateurs, voire d'autres postes, une priorité donnée aux gens de la région, mais suite à une formation qui sera dispensée par nous-mêmes.

Mme Claudia Courtois

Monsieur Grangé du cabinet CODE avait posé une question concernant l'hypothèse de la phase de construction. En général, les lots sont attribués à de grandes entreprises nationales et internationales. De quelle manière pouvez-vous intervenir dans le cahier des charges par exemple pour avoir la certitude que des entreprises locales de BTP puissent participer à la construction éventuelle du terminal ?

M. Henk Jonkman

Comme tous les constructeurs de terminaux méthaniers dans le monde, nous savons qu'en ingénierie, les spécialistes de la construction de ces terminaux sont très peu nombreux. Il y en a moins d'une dizaine dans le monde. Nous avons eu l'intervention, il y a quelque temps, d'un spécialiste de la société française du groupe VINCI. Il existe quelques sociétés hollandaises, danoises, qui sont spécialisées dans ce domaine...

... Oui, il n'y a pas que des sociétés françaises. Il y a même des sociétés japonaises qui construisent au Japon.

C'est à peu près un an et demi à deux ans après une éventuelle décision de faire le projet que l'on rentre dans le détail de l'ingénierie et de la phase de pré-construction du projet.

M. Louis-Julien Sourd

Merci. Avant de redonner la parole à la salle, je voudrais apporter une précision. Plusieurs Elus ou citoyens nous demandaient d'interroger la direction des services fiscaux de la Gironde sur les retombées fiscales locales, communes, Communautés de Communes, départements et régions...

... Si vous ne voulez pas savoir, nous passons aux questions...

... Nous aurons cette réponse, mais il faut savoir que la Pointe du Médoc est en zone de rénovation rurale, et bénéficie, si je peux dire, d'une exonération partielle et temporaire de taxe professionnelle, et que le calcul de l'écrêtement, ce que l'on appelle la péréquation en langage fiscal, est loin d'être simple, vu la population des 12 000 habitants de la Pointe.

Ce calcul est donc complexe. Il sera fait et publié sur le site. Tous ceux qui le demanderont l'obtiendront. Je ne l'ai pas. Les services fiscaux n'ont pas souhaité s'exprimer à ce jour, mais vous l'aurez. Je pense d'ailleurs que l'industriel lui-même a fait faire ses calculs...

... Je donne la parole à Monsieur Lacroix.

M. Jean-Claude Lacroix

Bonsoir. Je représente une PME locale dans le domaine des travaux publics qui emploie une quarantaine de personnes.

Je voulais interpeller Monsieur Ghilardi de Benedetti. Vous nous avez parlé d'industries lourdes et vous dites qu'il n'y a pas de développement sans industrie lourde. Or, il me semble que le tourisme participe largement au PIB de la France. D'autre part, vous avez illustré le propos : lorsqu'il y a un SEVESO II quelque part, cela crée une plateforme SEVESO. A Ambès, il y a en a effectivement deux maintenant, mais rien n'indique qu'au Verdon, deux ou trois ne viendront pas se greffer sur cette plateforme...

... Ceci étant dit, ce qui nous préoccupe dans le Nord Médoc en tant que professionnels, c'est que l'on va changer complètement l'image du Nord Médoc, qui est une presqu'île relativement préservée, pour passer à une image industrielle. Soit. Cela peut se concevoir. Simplement, nous avons fait une petite enquête auprès de nos clients et nous nous attendons facilement à une perte de 20 % de fréquentation. 20 % de fréquentation dans le tourisme implique une perte du même ordre dans les travaux publics et dans le bâtiment puisque tout est lié. Des touristes investissent dans notre région et même, si vous dites que depuis quatre ou cinq ans, c'est le désert, ce n'est pas si désertique que cela. Il nous semblait qu'avec des projets structurants comme le port de plaisance, le futur golf ou la ZAC, une certaine dynamique s'était créée. On va tout casser pour créer peut-être 50 emplois et 300 momentanément, mais combien risque-t-on d'en perdre ?...

... Malgré tout, je tenais à dire que l'entreprise dont j'ai la charge fait 50 % de son chiffre d'affaires ou est étroitement liée au tourisme. Nous faisons des travaux dans les campings, dans les résidences qui se créent, etc. 20 % dans le tourisme, c'est aussi 20% d'emplois en moins chez moi.

Nous avons peur qu'un projet comme celui-ci plombe la Pointe de Nord Médoc pendant de nombreuses années. Nous sommes vraiment très inquiets...

... D'autre part, mon voisin dit qu'ils n'ont pas le gaz à Soulac et demandent s'ils l'auront si le projet se fait.

D'un autre côté, en Gironde, on a coutume d'appeler le Nord Médoc « la Californie de Gironde » car elle a un gros...

... Il n'y a rien, mais il y a un gros potentiel de développement. Nous sommes tout à fait d'accord pour d'accueillir une Silicon Valley, à condition que ce soit de l'industrie propre.

M. Robert Ghilardi de Benedetti

Merci pour votre dernière phrase. Dans l'une des tâches qui me sont confiées, qui est d'assurer la promotion du territoire girondin au niveau international, je reprends cette expression que la Gironde est bien la « Californie de l'Europe » et qu'elle bénéficie d'un climat équivalent à celui de San Francisco. Je vous rejoins donc sur ce point.

Par contre, je ne pense pas avoir dit que le Médoc était un territoire désertique. J'ai dit qu'il n'y avait pas, au niveau départemental ou régional, d'économie équilibrée qui n'ait pas une assise industrielle. Ce qui génère de la richesse, c'est l'industrie. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre puisque vous êtes vous-même industriel, le BTP étant un des secteurs particuliers de l'industrie.

Deuxième élément de réponse que je peux essayer d'amener, même si je ne suis pas du tout un spécialiste du tourisme...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, nous lui avons posé une question, il y répond. Merci.

M. Robert Ghilardi de Benedetti

Je vais essayer de vous répondre avec les éléments dont j'ai connaissance. Je ne suis pas un spécialiste du tourisme, mais quand vous regardez des sites comme Montoir, site industriel avec un terminal méthanier, des sites comme le port de Bayonne, sites industriels avec une fonderie, qui est aussi une unité industrielle classée, des sites en Belgique pas très loin de Knokke-le-Zoute, il n'y a pas d'exemple où le tourisme ait diminué...

... Si vous avez les chiffres, vous les communiquez à la Commission qui se fera un plaisir de les porter à la connaissance de tout le monde. Je suis le premier à être intéressé pour avoir vos chiffres...

Je voudrais ajouter un point. Dans le métier qui est le mien, qui est d'essayer d'implanter des entreprises sur le territoire girondin, à deux reprises au cours de ces dernières années, j'ai essayé d'implanter en Nord Médoc, en off-shore, des fermes éoliennes. Cela n'a jamais été possible !

M. Louis-Julien Sourd

Un instant, s'il vous plaît. Je souhaitais que le dossier touristique soit évoqué dans le détail ce soir. J'ai sollicité, comme je l'avais fait à Royan, le Comité Départemental du Tourisme de la Gironde, qui n'a pas souhaité s'exprimer, je le dis aux Elus, alors que nous avons eu un exposé remarquable du Directeur du CDT de la Charente Maritime qui a montré le poids du tourisme sur la côte royannaise. Je voulais la même chose ici, ce n'est pas possible. Je ne sais pas à qui je dois m'adresser.

M. Claudel

Bonsoir. Je suis de Lesparre. Je suis Président des Commerçants. Je m'exprime en mon nom, mais aussi en celui d'un certain nombre de commerçants, des petits et des plus gros. Le plus gros est le Centre Leclerc. Je ne m'exprime pas en son nom, mais je sais qu'il a, pour l'avoir interrogé sur le sujet, les mêmes inquiétudes que je souhaiterais vous transmettre, à savoir l'impact de votre revirement par rapport au développement des années précédentes sur le Médoc en ce qui concerne le tourisme essentiellement.

Nous sommes très inquiets, car vous n'êtes pas sans savoir que Lesparre est essentiellement une ville commerciale. Il n'y a pas beaucoup d'entreprises. Le problème est que notre clientèle est essentiellement dans le Nord Médoc. Notre zone de chalandise est le Nord Médoc, ce n'est pas Bordeaux, qui est notre concurrent. Nous sommes très inquiets car l'activité est à deux niveaux : une grosse pointe d'été pour les commerces et les grandes surfaces, ensuite, depuis quelques années, nous avons constaté que beaucoup de nouveaux arrivants venaient s'installer dans le Nord Médoc car ils ont fait le choix en connaissance de cause, en raison de la qualité de vie...

... Nous avons peur que ces gens-là ressentent un frein, un refouloir. Je voudrais savoir ce que vous avez étudié ou envisagé au niveau du commerce sur des villes comme Lesparre ?

M. Louis-Julien Sourd

Je pense que la réponse se trouve du côté de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, mais pas à la tribune.

M. Dubouilh

Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir à tous. Je me présente : je suis Monsieur Dubouilh, je suis gérant d'une entreprise artisanale dans le bâtiment de la Pointe du Médoc.

Ce que je vais dire va rejoindre un peu les propos de Monsieur Lacroix. Je voudrais faire une analyse et un constat. J'ai écouté l'intervention de Monsieur Ghilardi de Benedetti qui nous a donné des points tout à fait louables. Je regrette qu'il ne tienne pas compte dans son analyse de la spécificité de notre Pointe du Médoc qu'il ne
Soulac, le 08 novembre 2007

connaît peut-être pas assez bien. Nous sommes nés ici, nous savons l'apprécier et l'analyser.

Il faut savoir que nous sommes très éloignés de Bordeaux et que nous avons une particularité sur notre architecture et une très grande importance de la clientèle en résidence secondaire. Ce qui nous a permis à nous, artisans du bâtiment, de développer un savoir-faire, une qualité et un service de proximité que ne peut pas apporter Bordeaux centre-ville qui est trop loin.

Nous savons aujourd'hui que 10 % de la population vit sur le littoral, qu'en 2025, ce sera sûrement 35 % de la population qui vivra à moins de 50 kilomètres des côtes et que dans cinquante ans, on envisage que les deux tiers de la population vivront à moins de 60 kilomètres des côtes. Croyez-vous que toutes les familles vont venir chez nous pour la beauté et l'attractivité du port méthanier ou pour la qualité de vie au bord de l'océan, la tranquillité, la beauté et les plaisirs de notre estuaire ?

Je fais partie d'une entreprise artisanale du canton de Saint-Vivien qui compte 98 entreprises artisanales du bâtiment. Le canton de Lesparre en compte 181, employant 500 à 600 personnes. Le chiffre réalisé par ces entreprises avec des habitants des résidences secondaires, donc avec le tourisme, représente, surtout dans le canton de Saint-Vivien, entre 60 et 80 % du total du chiffre d'affaires.

La création d'un port méthanier nous amènerait une baisse d'activité évaluée à 10 ou 20 % suivant les secteurs et les acteurs, soit une perte d'emplois que l'on peut estimer de 50 à 100 personnes. Pourquoi ? Parce que les gens n'investiront plus en résidence secondaire dans notre secteur. Ils iront sur le littoral, mais sûrement ailleurs.

Pour l'augmentation de l'emploi et de notre chiffre d'affaires liée à l'accroissement important du flux migratoire vers les côtes, nous n'en verrons même pas le frémissement. Quant à la qualité et à la spécificité de notre savoir-faire, ce n'est plus qu'une question d'honneur.

Monsieur le Directeur du Port Autonome, la création d'une trentaine d'emplois maximum et la diminution de son déficit sont-ils plus importants que la perte des 50 à 100 emplois dans l'artisanat dans le Nord Médoc ? Plus importants que l'arrêt brutal du repeuplement de notre région par une catégorie de population aisée financièrement et donc consommatrice ? Plus importants que le respect de nos métiers et des valeurs qu'ils véhiculent ?

Monsieur le Directeur, vous êtes-vous entretenu avec le Directeur de la Chambre des Métiers pour discuter de tout cela ?

Monsieur le Directeur, ne nous prenez pas en otages, car c'est nous qui sommes menacés, et non pas vous comme vous nous l'avez dit ici même lors de la dernière réunion.

Merci.

Mme Claudia Courtois

Est-ce que le Directeur du Port pourrait intervenir sur la question de Monsieur Dubouilh...

... Ce Monsieur a posé une question. Il y en a eu d'autres, de Madame Albert notamment, sur les différents intérêts à différents niveaux pour le Port Autonome d'avoir ce terminal méthanier sur son site, en termes de retombées économiques, en termes de retombées d'activités. Merci.

M. Philippe Deiss – Directeur du Port Autonome de Bordeaux

...

Mme Claudia Courtois

S'il vous plaît. Il s'agit de questions que vous avez vous-mêmes posées, si vous n'écoutez pas les réponses, vous ne respectez pas les personnes qui ont posé ces questions. Nous sommes là pour échanger et avoir des éléments de réponse. Merci de votre respect et de votre écoute...

Mme Corinne Biès

J'ai également un grand nombre de questions qui concernent le port autonome. Il serait bon de pouvoir écouter le Directeur dans ses réponses. Merci...

M. Louis-Julien Sourd

... Un peu de calme, s'il vous plaît, Monsieur Deiss a la parole. Je reviendrai ensuite à la salle...

... Monsieur le Directeur Général du Port Autonome vient à la tribune... Je vous demande un peu d'écoute...

Monsieur Deiss, vous avez la parole...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, des questions ont été posées. C'est justement la raison pour laquelle il est là. Nous lui demandons d'y répondre. Vous aurez certainement d'autres questions, mais attendez qu'il réponde aux premières. Merci de votre compréhension.

M. Philippe Deiss

Mesdames, Messieurs, bonjour. Philippe Deiss, Directeur Général du Port Autonome de Bordeaux.

Effectivement, le Port Autonome de Bordeaux a accordé une réservation à la société pour y implanter un terminal méthanier. Le Port Autonome a accordé une réservation sur un terrain qui, dans les tous les documents existants aujourd'hui, est un terrain à vocation industrielle ainsi que l'a rappelé le représentant de la DDE.

Le Port Autonome a accordé une réservation à une société qui produirait du travail maritime. C'est exactement la vocation du Port Autonome de Bordeaux, et donc, de son Directeur que de favoriser les implantations génératrices de trafic maritime.

Mme Corinne Biès

J'ai une question à vous poser qui émane de Madame Durand-Lasserre :

« A qui rapporte l'opération, au PAB ou aux populations locales qui normalement devraient être intéressées ? Qu'en est-il en la matière ? ».

M. Philippe Deiss

Je ferai un rappel préalable. Si le Port Autonome est un établissement public de l'État, c'est qu'il a pour vocation première de développer l'économie régionale et non pas l'économie du Port Autonome de Bordeaux. A la limite, ce n'est pas vraiment ce qui compte ce soir, c'est l'économie globale de la région...

... Le port se veut l'outil de développement économique de la région. Il travaille avec les collectivités pour ce faire. Si demain...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, nous allons essayer d'aller au bout, en bonne intelligence.

M. Philippe Deiss

Si demain 4Gas confirmait son intention de réaliser le terminal méthanier...

... Si ce terminal méthanier était autorisé par l'Etat, le Port Autonome percevrait bien sûr une rémunération pour la location du terrain, mais surtout, cette activité générerait un trafic important qui ne bénéficierait pas seulement aux recettes du Port Autonome de Bordeaux, mais à l'ensemble...

... C'était une insulte ou ai-je mal entendu ?

M. Louis-Julien Sourd

... Soyez corrects s'il vous plaît !

M. Philippe Deiss

Ce trafic bénéficierait à l'ensemble de la communauté portuaire, Monsieur Amouroux en parlera, et au-delà, le développement du trafic du port permet un développement du port, de l'ensemble de ses installations. Je reviens à ce que je disais en préliminaire, c'est une façon de développer aussi l'économie locale et régionale dont le port est un acteur important.

Mme Claudia Courtois

... Est-ce que vous pourriez être un peu précis lorsque vous dites que cela va générer des recettes pour le port ? Pourriez-vous être un peu plus précis sur l'impact sur le chiffre d'affaires du Port Autonome ?

M. Philippe Deiss

Le chiffre d'affaires du Port Autonome de Bordeaux aujourd'hui est de 45 millions d'euros environ. Le trafic est aujourd'hui de 8,5 millions de tonnes. Le Port Autonome ne bénéficie d'aucune subvention pour son fonctionnement. Il bénéficie, comme les collectivités locales d'ailleurs, de subventions pour ses propres investissements, pour son développement.

Sur un budget d'investissement de 10 à 12 millions d'euros par an, le port...

... Ecoutez, Monsieur, il vient de nous être demandé, je l'ai transmis aujourd'hui. C'était l'une des questions qui m'étaient posées par écrit sur le site de la Commission du Débat Public. Cela a été transmis.

Donc, sur 45 millions d'euros de chiffre d'affaires, le port dégage de 0 à 2 millions de bénéfices par an, il emploie 450 salariés, il en employait 550 en 2001, 1200 dans les années 1970. Ceci pour expliquer que tous les secteurs industriels connaissent des difficultés. Demain, par rapport à un trafic de 8,5 millions de tonnes, l'activité générerait un trafic supplémentaire de 2 à 3 millions de tonnes, ce qui pour nous est considérable évidemment. Mais c'est considérable au-delà du seul Port Autonome pour l'ensemble de ceux qui travaillent, ne serait-ce que sur l'accueil des navires, sur le développement global de l'activité portuaire.

Mme Claudia Courtois

Cela veut dire qu'en termes de chiffre d'affaires, cela représenterait de 20 à 30 % supplémentaires. C'est cela ?

M. Philippe Deiss

Non, absolument pas. Le chiffre d'affaires supplémentaires serait d'environ 2 millions d'euros selon l'activité du terminal.

M. Louis-Julien Sourd

Merci. La transition est toute trouvée pour donner la parole à Monsieur Amouroux. Il va expliquer quelles sont les activités maritimes concernées en Gironde. L'Union Maritime de Bordeaux est une grande maison, Monsieur Amouroux va vous la présenter.

M. Henri-Vincent Amouroux – Directeur de l'Union Maritime Portuaire

Monsieur le Président, merci. Mesdames, Messieurs, je vais vous expliquer ce qu'est l'Union Maritime dans cette communauté portuaire.

➤ L'Union Maritime est une union de syndicats professionnels qui réunit l'ensemble des acteurs concernés par l'activité du Port de Bordeaux, ceux qui relèvent du secteur privé, qu'il s'agisse :

- de syndicats professionnels et d'entreprises,
- de celles qui participent aux passages portuaires, aux activités de stockage et de distribution, qui sont complémentaires de cette interface mer / terre qu'est un port de commerce,
- des opérateurs et des industriels implantés sur les diverses zones industrialo-portuaires,
- de l'ensemble et acteurs et utilisateurs du port bénéficiant de son existence pour l'exercice de leur activité.

Le rôle historique de l'Union maritime a toujours été le développement des activités portuaires et donc des implantations industrielles notamment sur les divers sites portuaires relevant de la compétence du Port Autonome de Bordeaux.

➤ Faut-il le rappeler ? Les ports s'inscrivent pleinement dans la démarche de développement durable.

L'ensemble des ports, l'Union Européenne et les pouvoirs publics français notamment veillent à ce que leur impact sur l'environnement, puisque toute activité humaine a un impact sur l'environnement, à ce qu'il y ait des investissements de nature à réduire ces impacts le plus possible, même si certains soulignent certaines externalités

négatives de l'activité portuaire tout en ignorant la valeur ajoutée qu'apportent les ports.

➤ Les ports constituent, en effet, l'un des principaux vecteurs de croissance dans le secteur des transports, qu'il s'agisse de l'économie européenne, de l'économie française et régionale.

Le transport maritime est ainsi le moins polluant des modes de transport. Pour une tonne transportée, la consommation moyenne d'un navire est six fois moindre que celle d'un train et dix fois inférieure à celle d'un camion.

Le trafic annuel du port de Bordeaux...

... Je peux élever le ton, je pense que j'y parviendrai s'il le faut !

... Le trafic annuel du port de Bordeaux représente l'équivalent de 400 000 camions et un seul vraquier qui remonte l'estuaire jusqu'à Bassens au lieu d'escaler sur le terminal du Verdon évite ainsi à 1600 semi-remorques d'emprunter la RD 215 que beaucoup connaissent ici...

Je crois que c'est une démarche de développement durable.

➤ Simultanément, le port de Bordeaux représente la quasi-totalité des approvisionnements en produits pétroliers de l'Aquitaine, 4,5 millions de tonnes, et au-delà, dans plus de treize départements jusqu'au Massif Central.

C'est également le vecteur indispensable des grandes industries qui existent dans le quart sud-ouest de la France. Cela englobe la Charente Maritime notamment. Il y a ainsi Airbus, Michelin, Yara, Eka, Casco, Lafarge, Forge, Smurfit, pour les industries girondines.

C'est également un débouché majeur de la filière agricole de ce grand sud-ouest de la France, Bordeaux étant le premier port exportateur de maïs européen, avec un chiffre moyen de l'ordre de 1,2 million de tonnes. Chacun connaît les fluctuations dans ce domaine.

... Le port de Bordeaux est un enjeu stratégique...

M. Louis-Julien Sourd

Du calme s'il vous plaît.....

.....Laissez Monsieur Amouroux s'exprimer s'il vous plaît.

M. Henri-Vincent Amouroux

Merci Monsieur le Président...

➤ Le port de Bordeaux est en effet un enjeu stratégique pour l'Aquitaine puisque son trafic...

... Vous en vivez tous d'une manière ou d'une autre.

Le trafic du port de Bord de Bordeaux reflète ce tissu économique et industriel du sud-ouest :

- la filière pétrochimie avec les hydrocarbures raffinés – je pense que vous savez à quoi cela peut servir – le pétrole brut, le butadiène, l'ammoniac, le méthanol, les acides. Des produits que vous considérez comme d'origine industrielle, mais que chacun utilise dans ses activités.

La filière bois est importante en Aquitaine, les pâtes à papier...

M. Louis-Julien Sourd

Monsieur Amouroux termine, ensuite nous prendrons les questions de la salle...

M. Henri-Vincent Amouroux

Merci.

- La filière agricole, les céréales, les vins, les engrais, les aliments du bétail, etc.

- La filière industrielle et celle du BTP...

Mme Claudia Courtois

S'il vous plaît. Nous sommes là pour nous écouter les uns les autres, c'est le propre du débat. Je suis désolée. Ayez un minimum de patience, vous aurez la parole ensuite, vous pourrez poser vos questions...

... Exactement, nous sommes en démocratie, respectez la parole de chacun. Merci. Monsieur Amouroux en a pour cinq minutes. Merci d'avance.

M. Henri-Vincent Amouroux

Si je ne suis pas interrompu, je devrais y arriver.

- La filière industrielle et celle du BTP, avec des importations et des exportations, qu'il s'agisse de quarts, de kaolin, d'argiles, de ferraille, de charbon, de laitiers, pour l'ensemble des activités industrielles.

➤ Un autre enjeu est celui d'assurer la sécurité d'approvisionnement.

Vous le savez puisque le document a été mis sur le site il y a un certain temps...

... Si je n'étais pas interrompu, j'irais plus vite.

M. Louis-Julien Sourd

... Allez-y ! Beaucoup de gens attendent la parole.

M. Henri-Vincent Amouroux

Le centre d'analyse stratégique et sa commission énergie...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, on se respecte et on reste poli. Merci.

M. Henri-Vincent Amouroux

... Et sa commission énergie ont conclu à la nécessité de construction d'infrastructures, notamment dans le sud-ouest de notre pays.

Je rappellerai très rapidement que le Port Autonome a toujours préservé le potentiel de développement du site du Verdon. Cela répond pleinement à l'attente de l'ensemble de la communauté portuaire qui estime que ce site a des atouts de développement exceptionnels.

Le projet de terminal de stockage, qui avait été initié par ELF, qui se trouve aujourd'hui prolongé par la démarche de 4Gas, est une opportunité stratégique cohérente à nos yeux...

... Je vous remercie pour l'unanimité de vos encouragements...

Je poursuis rapidement. Le sud-ouest de la France est une des régions qui utilisent le plus de gaz. Robert Ghilardi de Benedetti a rappelé que Lacq est aujourd'hui en voie d'épuisement. Lacq a aussi été un moteur très important pour le développement de l'utilisation du gaz dans la région. En effet, au-delà des ménages, ceux sont quelque cinq cents postes de livraison à de gros industriels qui existent dans la région et qui sont soit dans le milieu agricole, soit dans le milieu industriel.

M. Louis-Julien Sourd

Concluez.

M. Henri-Vincent Amouroux

Je termine, Monsieur le Président, si vous permettez...

... La création d'une nouvelle unité...

Mme Claudia Courtois

S'il vous plaît. Ce n'est pas correct. S'il vous plaît. Nous sommes là pour nous écouter les uns les autres. Même si vous êtes en désaccord, nous sommes là pour nous écouter les uns les autres. Ce n'est pas du tout respectueux...

M. Louis-Julien Sourd

... Cela ne ressemble plus à un débat public. Monsieur Amouroux, concluez.

M. Henri-Vincent Amouroux

... Je voudrais quand même pouvoir terminer, s'il vous plaît. Mon intervention dure dix minutes...

... Le terminal du Verdon bénéficie d'exceptionnels accès maritimes...

M. Louis-Julien Sourd

Arrêtez ! Je fais expulser ceux qui chahutent en haut. Cela suffit !...

M. Henri-Vincent Amouroux

La capacité du terminal du Verdon à recevoir des navires de grande taille en fait un site idéal pour l'implantation d'un terminal de GNL...

... Je voudrais rappeler, cela me paraît très important, l'impact économique de l'activité portuaire. Ce sont près de 15 000 emplois, plus de 1 000 emplois directs, 1 500 emplois dans les activités directes élargies, ceux qui sont moins en prise avec le trafic portuaire et l'ensemble des emplois indirects et des emplois induits. C'est une répartition dans le secteur privé...

... Je voudrais, au regard du soutien que vous me manifestez...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, en haut comme en bas, il a bientôt terminé.

M. Henri-Vincent Amouroux

Je voudrais souligner que les 2 500 salariés, qu'ils relèvent du Port Autonome ou des entreprises portuaires, et les 12 000 emplois indirects et induits en Gironde et dans l'hinterland du port de Bordeaux, les principales organisations professionnelles et syndicales se prononcent résolument en faveur de ce projet...

... qui est gage de développement économique, de bien-être et d'emplois pour le Médoc et la communauté estuarienne, la Gironde et le grand sud-ouest de la France.

Merci pour votre attention.

M. Jean-Yves Sanguinet

Je remercie la Commission de bien vouloir me donner la parole. Je me présente, je suis Jean-Yves Sanguinet, secrétaire général du syndicat CGT du personnel du Port Autonome de Bordeaux...

... Nous suivons avec beaucoup d'attention depuis le début...

... Nous suivons avec beaucoup d'attention depuis le début l'ensemble des réunions publiques et comme vous avez pu le constater, nous nous sommes peu exprimés jusqu'ici, soucieux de ne pas confisquer le débat et laisser l'ensemble des avis s'exprimer. Si le temps de parole était comptabilisé, nul doute que vous nous seriez redevables, car force est de constater qu'il y a beaucoup à dire sur la façon dont certains opposants au projet ont monopolisé cet espace de liberté pour en faire une tribune politique où souvent le ridicule a supplanté très largement la démagogie. Mais j'y reviendrai...

Mme Claudia Courtois

... Il vient juste de prendre la parole. On va essayer de parler sur le fond et on va éviter l'agression gratuite s'il vous plaît, sinon nous n'avancerons pas. Plus vous interviendrez, moins les personnes, qu'elles soient de votre côté ou non, pourront intervenir.

M. Louis-Julien Sourd

... Arrêtez ou vous sortez ! Cela suffit maintenant ! À la prochaine intervention, je vous fais expulser.

Mme Claudia Courtois

Nous allons essayer d'être constructifs...

... Les paroles sont prises sans aucune considération - nous ne savons pas qui va intervenir- des propos que vont tenir les personnes. Monsieur Sanguinet s'exprime maintenant et nous espérons qu'un maximum de personnes, quel que soit leur avis, pourra s'exprimer. Moins il sera interrompu, plus vite nous pourrons donner la parole à d'autres, plus vite vous pourrez donc vous exprimer. C'est tout de même le but. Je pense donc que c'est l'intérêt de tout le monde...

... Merci Monsieur d'avoir compris le message...

... Merci...

M. Louis-Julien Sourd

... Tous les Français sont des citoyens égaux.

Mme Claudia Courtois

Merci. Cela a été la décision de la CPDP de prendre les avis par ordre alphabétique. C'est comme cela, c'est la règle. A 22 heures, nous clôturerons le débat et j'espère qu'un maximum de personnes aura pu s'exprimer. Merci. On va essayer de s'écouter à défaut de s'entendre. Merci. S'il vous plaît, Monsieur Sanguinet, comme les personnes qui vont suivre, essayez d'aller au plus vite, évitez les agressions...

... s'il vous plaît, laissez-moi terminer. Évitez les agressions gratuites parce que cela ne fait pas avancer le débat. Je vous remercie. Je sais que vous êtes tous des personnes intelligentes, que vous comprenez les choses. Nous sommes là pour échanger, nous ne sommes pas là pour nous invectiver. Merci de respecter les règles du jeu. Ce sont des règles de base. Je vous remercie d'avance de les respecter et j'espère que cette fin de débat sera enrichissante et fructueuse pour tout le monde. Merci d'avance.

M. Jean-Yves Sanguinet

Je poursuis donc. Les retombées économiques et sociales d'un tel projet sont un thème que l'on ne peut aborder sans qu'au préalable ne soit dressé un état objectif de la situation. Pour cela, je vais m'appuyer sur le diagnostic territorial qui a servi de base à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Pointe Médoc, dont le Président et les membres de la communauté de communes en connaissent bien le contenu.

Ce diagnostic est révélateur à plus d'un titre, car il dresse un bilan, pour le moins inquiétant, dont il convient ici d'en extraire quelques données.

L'indice de jeunesse des communes de la Pointe Médoc est deux fois plus faible que celui du département de la Gironde : un jeune de moins de 20 ans pour deux personnes âgées de 60 ans et plus. Cette tendance générale s'explique globalement

par la situation économique qui incite les jeunes actifs à quitter le milieu rural pour travailler sur les grandes agglomérations.

Conséquence du vieillissement de la population, 70 % des ménages de la Pointe Médoc sont composés d'une à deux personnes. L'évolution de la taille des ménages est un élément central de l'expression des besoins en termes de logements. En effet, la baisse de la taille des ménages signifie qu'à population constante, les besoins en logements nouveaux augmentent. Les ménages de la Pointe Médoc se trouvent, pour une part importante, dans une situation de précarité. Les revenus moyens n'excèdent pas 950 euros par mois ; 40 % des bénéficiaires de la Caisse d'Allocations Familiales ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté. La population bénéficiant du RMI est largement supérieure au reste du département.

À ceci, il convient d'ajouter un taux de chômage élevé. Le faible taux de solvabilité de nombreux ménages pose le problème de l'accès au logement, ceci étant à mettre en parallèle avec une diminution constante depuis 1999 des logements sociaux. Il convient de préciser que 58 % des foyers ne sont pas imposables.

Sur le plan de la démographie des entreprises, il est à noter que seuls 21 % des entreprises créées en 2001 sont aujourd'hui toujours en activité.

Comme on peut le constater, la situation économique et sociale de la Pointe du Médoc est, selon ce rapport, pour le moins préoccupante. Cette situation découle de trente années d'immobilisme conjuguées avec une politique orientée uniquement vers le tourisme dont on est à même aujourd'hui d'en mesurer les effets...

... Il faut être étranger au canton, au département, retraité ou bien nanti pour s'offrir le luxe de combattre sans état d'âme un projet créateur d'emplois et porteur de développement...

Pour notre part, nous ne sommes pas venus vous parler du crapaud calamite, de la chauve-souris à moustache ou du triton palmé, mais du devenir de toute une frange de la population qui n'aspire qu'à une chose, celle de pouvoir vivre et travailler dignement dans la région.

Gardons aussi dans un coin de mémoire que la prospérité d'une région, c'est sa jeunesse, et la capacité qu'a cette région à lui permettre de vivre et travailler pour en assurer sa pérennité et sa prospérité.

Le projet présente un atout majeur pour la relance de la croissance du port de Bordeaux...

... Il est à rappeler que celui-ci emploie 476 salariés et qu'il génère 15 000 emplois induits. Un tel projet conforterait à coup sûr l'avenir du terminal du Verdon et serait un tremplin formidable pour développer enfin la zone industrielle portuaire et créer les emplois stables qui manquent si cruellement sur la Pointe Médoc...

... Le désenclavement du Nord Médoc serait alors une priorité que plus personne ne pourrait nier. C'est pour cela que l'ensemble des salariés du port est soucieux de voir aboutir ce projet, garant de la pérennisation et du développement d'emplois stables. Certainement pas partisans d'un développement à n'importe quel prix, nous resterons très vigilants à ce que nous soient apportées toutes les garanties nécessaires en

matière de sécurité de personnes et des biens, même si le classement SEVESO est un gage de sérieux en la matière...

M. Louis-Julien Sourd

... Concluez, s'il vous plaît.

M. Jean-Yves Sanguinet

... S'il vous plaît, je prendrai le temps nécessaire...

... Il n'en demeure pas moins qu'il est parfaitement légitime que ce volet préoccupe au premier rang la population. Il est à rappeler que le Verdon a accueilli de 1967 à 1985 des pétroliers d'une capacité égale et même supérieure aux méthaniers annoncés. Ce n'était pas deux ou quatre cuves que comportait alors le site, mais plus d'une dizaine. Les risques n'en étaient pas moins grands pour la population et l'environnement qu'avec un terminal méthanier, mais le professionnalisme des salariés portuaires a fait qu'aucun incident notoire n'est venu émailler cette période. Il devra en être de même pour cette nouvelle activité.

Sur le fond, la vocation maritime du Verdon doit s'inscrire dans une stratégie cohérente d'aménagement et de développement durable du territoire. Nous pensons qu'un des atouts de cet espace industrialo-portuaire réside dans sa capacité à jouer la carte de la complémentarité avec les autres activités économiques.

M. Louis-Julien Sourd

Merci...

... C'est trop long, terminez !

M. Jean-Yves Sanguinet

Si certaines questions soulevées par le débat semblent légitimes, ce qui l'est moins, c'est la campagne de peur, de dénigrement et de désinformation orchestrée par des Elus irresponsables au travers d'associations regroupant essentiellement des gens venus d'horizons aussi lointains que le sont leurs préoccupations du devenir des familles de ce canton.

On note que les plus nombreux opposants résident dix mois sur douze dans d'autres départements, quand ce n'est pas à l'étranger, et l'on ne voit pas bien la légitimité qu'ils ont à venir peser dans un débat où est engagé l'avenir des populations d'une région dont ils ne dépendent pas. Il est facile, quand on bénéficie d'emploi stable ou bien que l'on est retraité, d'exiger des autres qu'ils demeurent dans la précarité. Il est facile, quand on perçoit une rémunération de sénateur, d'exiger des autres qu'ils se contentent des minima sociaux ou d'un travail saisonnier.

Cela nous amène à nous interroger quant à l'attitude de certains Elus qui nous paraît pour le moins surprenante. On aurait été en droit de penser qu'elle oscillerait entre l'enthousiasme et la prudence, mais dans un cas comme dans l'autre, avec toujours à l'esprit l'intérêt général et la proximité d'échéance électorale fait que tout ceci a fait place à la démagogie et aux intérêts partisans.

... Le phare dans ce domaine revient à deux Elus de la nation...

... Le premier, Secrétaire d'Etat aux Transports, Député de Charente Maritime...

... J'irai jusqu'au bout, laissez-moi terminer.

M. Louis-Julien Sourd

... Concluez. Vous voyez bien que vous n'êtes plus écouté. Concluez, s'il vous plaît.

M. Jean-Yves Sanguinet

... Le premier, Secrétaire d'Etat aux Transports, Député de Charente Maritime, Maire adjoint de Saint-Georges-de-Didonne, qui juge le projet néfaste pour le tourisme girondin et dangereux pour la Pointe Médoc, mais qui s'empresse de rajouter qu'il est prêt à l'accueillir dans sa région dont l'économie, elle aussi, est en grande partie liée au tourisme.

Le deuxième, Sénateur Maire de Soulac, est encore plus surprenant dans ses prises de position, dont il convient ici d'en rappeler l'historique. C'est en qualité de Président de la Communauté de Communes qu'il fut saisi en 2005 par le Port Autonome de Bordeaux d'un projet de développement d'énergie éolienne à proximité de la zone portuaire du Verdon. Les retombées économiques de ce projet se chiffraient à plus d'un million d'euros sur quinze ans pour la CDC et le Conseil Général...

Mme Claudia Courtois

... Vous êtes inaudible... Monsieur Sanguinet, s'il vous plaît...

M. Jean-Yves Sanguinet

... Malgré l'avis favorable du Conseil Municipal du Verdon, il n'a eu de cesse de chercher et d'obtenir un vote contraire au sein de la Communauté de communes contraignant le Port Autonome à renoncer à cette implantation. Aujourd'hui, il fait valoir de nouveau son opposition au projet d'un terminal méthanier et invoque un projet alternatif possible, celui d'un développement d'énergie éolienne sur le Verdon...

Mme Claudia Courtois

... Monsieur Sanguinet, vous êtes inaudible. S'il vous plaît, arrêtez. Je crois que c'est inutile...

M. Louis-Julien Sourd

... Je vous retire la parole. Rendez-moi le micro, s'il vous plaît...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, arrêtez, cela ne sert à rien. Monsieur Sanguinet, cela ne sert à rien, vous êtes inaudible...

M. Jean-Yves Sanguinet

... Il me reste une phrase...

... Nous souhaitons que notre contribution fasse l'objet d'un Cahier d'Acteur. Merci...

M. Patrick Loulière

... Asseyez-vous s'il vous plaît. Restez calmes.

M. Louis-Julien Sourd

... Asseyez-vous s'il vous plaît !...

M. Patrick Loulière

... Nous allons être obligés d'arrêter si cela continue. Arrêtez s'il vous plaît...

M. Louis-Julien Sourd

Asseyez-vous, s'il vous plaît ! Il reste une vingtaine de personnes...

Mme Claudia Courtois

Soulac, le 08 novembre 2007

... Je crois que vous ne comprenez pas. Le but n'est pas une démonstration de force, ce sont des échanges... Je sais que mon opinion n'est pas partagée par tous... Répondre à la provocation par la provocation ne servira à rien, ni d'un côté ni de l'autre. On va essayer de finir ce débat en bonne intelligence, essayer de s'écouter les uns les autres, même si les opinions sont différentes et même si cela agace, voire pire, à en juger votre réaction et votre comportement. Vos opinions sont légitimes, les uns comme les autres. Je pense que je ne suis pas la seule à souhaiter les entendre. S'il vous plaît, nous avons demandé cinq minutes d'intervention, celle-ci a débordé, ce n'est pas grave... Merci de vous écouter les uns les autres.

M. Jacques Raut

Bonsoir à tous. Pour respecter le temps de parole qu'il reste, je vais faire très court. Je suis Jacques Raut, je suis le directeur du port de plaisance de Port Médoc...

... Pour pacifier le débat et afin de l'enrichir, je vais simplement faire une intervention, je ne vais pas poser de question. Je vais vous expliquer très rapidement ce qu'est Port Médoc, ce qu'est un port de plaisance. Je voudrais surtout vous indiquer quels sont à son niveau les enjeux socioéconomiques puisque c'est le thème de ce soir.

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, on s'écoute...

... Non, tout le monde ne s'en fiche pas. Merci d'avance.

M. Louis-Julien Sourd

... Monsieur Raut a la parole et lui seul...

Mme Claudia Courtois

... Si ce débat ne vous intéresse pas, vous n'êtes pas obligés d'y assister. Le but est d'échanger des points de vue. C'est valable pour tout le monde, quelle que soit l'opinion que vous ayez sur le sujet.

M. Jacques Raut

... J'en ai pour trois minutes ! Je voudrais dire simplement que Port Médoc a demandé dix ans d'instruction, dix ans d'efforts des Elus. Nous nous sommes installés. Port Médoc est un port qui a été construit sur des fonds privés. Cela n'a rien coûté...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît... Sinon, nous allons être obligés de limiter les interventions, voire d'arrêter, ce serait dommage... Respectez le temps de parole de chacun. Le temps de parole de Monsieur Sanguinet a été respecté au départ. Le temps a débordé. S'il vous plaît, laissez la parole à chacun. Merci.

M. Philippe Deiss

Autant je suis sensible à l'adhésion du personnel du port à ce projet, autant je ne souhaiterais pas que son comportement nuise au port autonome. Je vous demande une certaine retenue. Je vous en remercie.

M. Jacques Raut

Je tiens à remercier votre directeur. C'est salubre. J'espère qu'il vous représentera bien...

Je voulais dire que Port Médoc a été construit sur des fonds privés par un investisseur qui s'appelle NGE GUINTOLI. Cela n'a donc rien coûté à la population...

... J'espère que vous respectez votre directeur de port...

... Mes interventions sont très rares. Elles ne sont pas là pour discréditer ou invectiver qui que ce soit. Je me suis toujours inscrit au nom de Port Médoc dans la logique et l'identité du territoire. Port Médoc fait son chemin. Port Médoc réussit, avec la vitesse qu'on connaît. Mais je me fais l'écho du caractère anxiogène du projet, qu'il soit là ou pas, je me fais l'écho de l'inquiétude des commerçants ou des entreprises qui se sont implantés.

Je vais vous expliquer avec de très brefs repères ce que représente un port de plaisance. En France, l'industrie nautique pèse 40 000 salariés et 15 milliards de chiffre d'affaires par an. À son niveau, Port Médoc compte dix emplois...

... Mon propos n'est pas là. Mon propos est de dire que Port Médoc, c'est dix salariés qui travaillent à temps plein. Il ne faut pas considérer que c'est une...

... Ecoutez, c'est simple, je vais vous donner une norme nationale...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît. Nous n'avancerons pas comme cela. Vous poserez des questions après...

M. Jacques Raut

... Il faut savoir que cent bateaux, c'est dix emplois. Port Médoc, ce sera 1200 bateaux, donc 120, 140 emplois. En revanche, il faut savoir qu'un bateau qui vient en escale, par jour, c'est 150 euros qui sont redistribués dans l'économie locale. Cela redistribue un équivalent d'emploi qui n'est pas sur la même valeur touristique. Ce sont des équivalents à temps plein et à l'année.

Je voudrais dire qu'il faudrait être fier de votre territoire. Port Médoc est un exemple national. C'est le numéro un du respect de l'environnement...

... Comment allez-vous expliquer que peut-être dans votre famille, la moyenne d'âge à Port Médoc est 30 ans ? Tous ceux qui travaillent, travaillent dans l'industrie, les services ou le tertiaire.

Dans l'enjeu urbain, l'enjeu environnemental, est-ce que vous n'êtes pas fiers que ce soit un exemple européen, que Port Médoc est dans l'énergie renouvelable, qu'il s'implique fortement ? Ce sont les emplois de demain, et les emplois de demain concernent les emplois d'aujourd'hui. Port Médoc n'est pas une verrue pour le Port Autonome et n'est pas une verrue pour votre emploi.

En revanche, il faut se poser la question de l'apport de richesse que génèrent l'industrie nautique et le tourisme. C'est la consolidation de vos emplois. En tant qu'investisseur privé, sur un contrat qui nous lie à la Communauté de Communes dans un Schéma de Cohérence Territoriale, nous l'avons toujours respecté, nous faisons en sorte de le respecter et nous allons au-delà. Nous apportons de l'emploi, nous redistribuons de la richesse à l'année. Nous ne sommes pas là sur un simple secteur touristique qui peut connaître des pics de saisonnalité, nous travaillons à temps plein. Nos employés sont employés toute l'année.

Cela fait longtemps que je gère des ports de plaisance. Je suis arrivé ici par coup de cœur. Qu'il soit enclavé ou désertique, ce qui me fait rester ici, c'est que je sais que cela va réussir. Je pense qu'on peut réussir si on travaille ensemble sur la compatibilité du territoire. Un port de plaisance, c'est un « redistributeur » de richesse. Il y a une industrie touristique autour. Nous générons énormément d'emplois.

Sur les industries nautiques, oui, sur les industries lourdes, je laisse le soin à l'assemblée d'en décider, mais je pense que nous sommes un produit à vocation touristique et industrielle sur les filières nautiques. Je pense qu'il y a beaucoup de perspectives avec le Port Autonome de Bordeaux de trouver des solutions pour y arriver. Je vous remercie.

M. Louis-Julien Sourd

Merci Monsieur Raut. Je pense qu'il était important de souligner la place de Port Médoc au Verdon. Monsieur Musart a la parole.

Il nous reste cinq minutes et je ne compte pas aller au-delà.

M. Daniel Musart

Merci. Salut et fraternité ! La question qui me préoccupe et qui vient en premier est la suivante : à qui appartient l'estuaire ? L'estuaire appartient-il au Port Autonome de Bordeaux, à ou à ses habitants ? Que veut dire dans notre pays le droit du sol ? Les habitants de notre région ont-ils le droit de refuser 60 ans de pollution programmée aux conséquences inconnues pour l'homme et la nature ?...

Qu'ils répondent !

Va-t-on accepter que notre bel estuaire ne soit qu'un enjeu financier pour des gens qui habitent à 90 kilomètres, à plus de 1 000 kilomètres ou à des milliers de kilomètres ? Nous ne l'acceptons pas.

Peut-on supporter un projet qui est loin d'être vital pour la France, que l'on veut continuer à défigurer ? Certainement pas !...

Mme Claudia Courtois

... Pas d'insulte !

M. Daniel Musart

... De quel droit le Port Autonome de Bordeaux s'autorise-t-il à anéantir économiquement et écologiquement les deux rives de l'estuaire ? Pour sauver sa peau dit-on ? Désolé, ce n'est pas mon problème !

J'ai analysé vos stratégies et vos tactiques, à 4Gas et à vous tous. Je vous signale que dès le départ, jamais la Charente Maritime n'a été consultée. La pollution, on peut se la prendre dans la figure, mais on n'a pas droit à la parole !...

... Jamais on ne nous a présenté le plan global d'implantation de 4Gas concernant l'estuaire. Tout a été saucissonné pour mieux nous endormir.

Aux questions précises et argumentées, pas de réponse directe, des réponses évasives ou des promesses de réponses ultérieures. Pourquoi ? Parce que certaines questions étaient dérangeantes, parce qu'on ne savait pas quoi répondre et surtout qu'il était plus facile de renvoyer tout cela aux équipes chargées de la communication à Rotterdam, qui ont l'air de faire des non-réponses plausibles. C'est leur métier.

Pourquoi tout cela ? Tout simplement pour polluer le débat, car créer une ambiance tendue, énerver les intervenants et le public par la nullité des réponses et d'en conclure ainsi que le débat n'est pas possible. Machiavélique, mais c'est une bonne méthode. Gérer un débat de ce niveau demande beaucoup de compétences. Un débat, c'est une discussion entre gens de bonne foi. Ce n'est pas du Georges Marchais ou du Fernand Raynaud, d'ailleurs, c'est beaucoup moins drôle.

Par ailleurs, pour discuter, il faut au moins être deux. Où étaient donc les responsables du Port Autonome de Bordeaux lors de la dernière réunion à Royan ? Où étiez-vous ? Absence regrettable, car une intervenante a souligné que les arguments

du port de Bordeaux concernant la navigation dans l'estuaire variaient selon les réunions. C'est acté, Messieurs !

En fait, nous sommes dans une logique purement financière qui méprise totalement l'homme et la nature. Le combat sera rude ! Nous savons que tous les coups seront permis, y compris les plus bas. Nous le savons ! Ce n'est pas ce qui nous fera reculer, ce n'est pas ce qui nous fera céder. Nous ne serons jamais résignés.

Un grand merci à nos Elus qui ont le courage d'être là et de nous soutenir, Député, Sénateur, Maire.

Ce projet n'a pas lieu d'être et nous sommes d'autant plus déterminés à le faire échouer pour sauver notre estuaire qu'il y a eu le Grenelle de l'Environnement. Notre Président de la République, Nicolas Sarkozy, a été très clair sur le droit des Français...

Mme Claudia Courtois

S'il vous plait, laissez-le terminer son intervention.

M. Daniel Musart

... Attendez ! Je conclus, on va rire ! Alors, Messieurs du Port Autonome de Bordeaux et de, oubliez l'estuaire, annulez votre sinistre projet et redevenez des êtres conscients que la sauvegarde de notre planète est primordiale pour nous tous et que la qualité de vie d'un Français vaut bien celle d'un autre.

Amitié, fraternité !

M. Louis-Julien Sourd

Monsieur Henk Jonkman souhaite apporter une précision.

M. Henk Jonkman

Nous avons préparé une petite présentation sur le sujet de ce soir qui était l'impact économique. Vu l'heure, nous allons la faire très courte. Nous ne vous présenterons qu'un seul chiffre, celui que vous êtes tous venus entendre ce soir. Monsieur Sourd vous a dit que le représentant des services fiscaux qui devait faire une présentation n'a pas pu venir parce qu'il n'avait pas suffisamment d'informations. Nous avons fait établir le chiffre de la taxe professionnelle. Il va être, pour la Communauté de Communes, situé entre 3 et 5 millions d'euros. Ce chiffre est à comparer avec la taxe professionnelle que la Communauté de Communes perçoit aujourd'hui qui est de l'ordre de 1,6 million d'euros. C'est-à-dire que la taxe professionnelle va être multipliée par deux, voire trois.

J'arrête là ma présentation, mais je voudrais simplement dire une chose. Une question a été posée trois fois. Lors des trois dernières séances, la même question a été posée, destinée à la même personne qui n'a toujours pas répondu. On parle d'énergies renouvelables, de développement durable, quels sont vos projets, Monsieur Pintat pour la région et qu'est-ce que cela va rapporter en taxe professionnelle ?

M. Maurice Cailleux

Bonjour. Merci...

Bonsoir Mesdames, bonsoir Mesdemoiselles, bonsoir Messieurs. Je me présente, Monsieur Cailleux Maurice, ex-mairie de Toulouse, ex-AZF.

Mme COURTOIS

... On répondra à la question ensuite. J'en ai d'autres également qui s'adressent à Monsieur le Président de la CDC.

M. Maurice Cailleux

... Vous vous en fichez peut-être, mais moi, je ne m'en fiche pas et je vais parler.

... Je voudrais...

Mme Claudia Courtois

Je vous promets que nous lui poserons après. S'il vous plaît. Merci.

M. Louis-Julien Sourd

... Nous donnerons la parole aux Elus pour qu'ils répondent, mais pour l'instant, Monsieur, vous avez la parole.

... C'est nous qui organisons le débat jusqu'au bout.

M. Maurice Cailleux

Je demande à ces Messieurs de 4Gas ici présents : dans l'hypothèse où l'on aurait à faire face à un grave accident, avez-vous pensé que les secours à proximité ne sont pas à la hauteur ? Avez-vous pensé que les moyens hospitaliers sont beaucoup trop faibles, le CHR de Bordeaux étant bien trop loin.

... Je suis un nouveau venu dans le Médoc où j'ai trouvé la quiétude que je cherchais : l'espace, l'air pur et la tranquillité. Me serais-je trompé ?...

... Ecoutez-moi. Après avoir échappé à la catastrophe de Toulouse, où l'usine AZF a volé en éclat ainsi que ma maison, je pensais que la Pointe de Grave était un petit paradis. Après avoir connu l'horreur à Toulouse où j'ai eu très peur, où j'ai eu la chance de sortir indemne, vous comprendrez bien volontiers que je ne veux ni pour moi, ni pour mon épouse, subir une deuxième épreuve de la sorte.

A Toulouse, l'usine n'était pas dangereuse, pas plus que 4Gas. Pourtant je peux vous assurer qu'elle a bien explosé, à 10 heures du matin, un 21 septembre 2001 et qu'il y a eu des dégâts énormes, un chaos indescriptible. Les gens apeurés qui courent comme des fous dans n'importe quel sens, les cris, les larmes, le sang, c'est fou ! C'est l'horreur ! Comment oublier cela ? C'est impossible...

... Dans votre usine, ce n'est pas de l'eau minérale que vous fabriquez, n'est-ce pas ? C'est bien du gaz naturel liquéfié. Chers Messieurs de 4Gas, je n'en veux pas chez nous...

... Surtout, l'endroit est mal choisi. Certes, l'estuaire de la Gironde est large, mais vous devez comprendre que les fonds sont changeants et les bancs de sable dangereux, ce n'est pas assez profond pour votre trafic. Il y a d'autre part trop d'habitations à proximité, trop de tourisme, aucune infrastructure routière digne de vos besoins pour accéder au site...

... Si vous vous installez au Verdon, c'est comme si vous mettiez un cochon dans le maïs, même OGM. Si votre usine se construit, avez-vous pensé que les pompiers réunis du Verdon, de Soulac, de Saint-Vivien, seront impuissants devant une catastrophe éventuelle ? Il n'y a aucun secours à la hauteur d'une telle situation ici. Y avez-vous pensé ? Pas un hôpital digne de ce nom à moins de cinq kilomètres. Cela devrait vous faire réfléchir. Il y a beaucoup trop d'arguments en défaveur de votre projet. Vous perdez votre temps dans l'estuaire, Messieurs de 4Gas, allez draguer ailleurs !

Moi qui suis venu ici de Toulouse en pensant que la Garonne était plus gironde...

L'affaire est grave !

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Xavier Pintat

... Vous allez me laisser vous répondre, non ?... On m'a demandé de répondre.

Mme Claudia Courtois

S'il vous plaît. D'abord, ce n'est pas au maître d'ouvrage d'interpeller directement la salle. Cela passe par nous, par les questions que l'on pose. Effectivement, le maître d'ouvrage a posé une question à Monsieur Pintat. J'en ai d'autres qui le concernent en tant que Président de la CDC, que je lui poserai et qui vont dans le même sens que celle posée par le maître d'ouvrage. Merci.

... S'il vous plaît, on respecte les paroles de chacun, vous respectez donc celle de Monsieur Pintat comme celle des autres, s'il vous plaît. Nous allons essayer de continuer en bonne intelligence. Merci.

M. Xavier Pintat

D'abord je crois qu'en discutant, nous n'avons insulté personne, provoqué personne...

... Non, ce n'est pas le genre de la maison...

... Monsieur Jonkman, vous êtes très sympathique au demeurant et je n'ai rien à vous reprocher, mais je suis très étonné par votre déclaration. D'ailleurs, Monsieur Sourd, vous prenez des déclarations sans les services fiscaux... On nous jette un chiffre comme cela sans vérification. Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai téléphoné à Monsieur Jean René Moreau, Directeur Général du Syndicat d'Agglomérations de Fos Tonkin, et je lui demandé : combien percevez-vous de taxe professionnelle ? Il m'a répondu : la base de la taxe professionnelle, à Fos Tonkin, pour trois cuves, est de 4,8 millions, à laquelle on applique le taux de la TPU. Si l'on appliquait à Fos Tonkin 4,8 millions de base de TP... Vous êtes bien entre les 3 et les 5 millions, à mon avis, c'est la base. Vous appliquez le taux de TPU, cela donne 835 000 euros théoriques de taxe professionnelle. Je rappelle que comme la commune du Verdon est deux fois au dessus de la moyenne nationale, on écrête, et que dans les écrêtements en Gironde, il revient 10 ou 15 % à la communauté de base. Je ne vois donc pas comment il pourrait revenir plus de 150 000 à 250 000 euros à la communauté de communes, ce qui est effectivement à rapprocher des 2,6 millions d'euros.

Quant à Monsieur le Secrétaire Général du Syndicat de la CGT, je suis un grand démocrate. Quant il y a un débat public, que la CGT s'est exprimée, que la population s'est exprimée, que les Elus, la voix du cœur parce qu'ils habitent ici et qu'ils ont sept générations en Médoc, se sont exprimés, il n'y a qu'une seule chose à faire pour trancher : donner la parole au peuple, et on verra !

Mme Claudia Courtois

Peut-on avoir la source des chiffres sur lesquels vous vous basez ?...

... S'il vous plaît, c'est important. C'est lié à tout ce que dit Monsieur Pintat et c'est lié à tout ce qui vous intéresse ce soir.

M. Henk Jonkman

C'est une étude qui a été faite par KPMG...

Soulac, le 08 novembre 2007

... Ces montants ont été calculés par KPMG FIDAL à Paris. Ils en ont également parlé avec les services des impôts. Ceux-ci ont un problème de calcul, car il y a une période d'exonération. Je vous parle de ce qui se passe après cette période d'exonération. Nous vous fournirons les calculs qui ont été faits par KPMG FIDAL.

Mme Claudia Courtois

Dans le même sens, nous avons une question de Madame Mireille Gomez, qui habite à Soulac et qui concerne le Président de la CDC :

« Quel que soit le montant des recettes que vous aurez concernant l'éventuelle implantation du terminal méthanier, que compteriez-vous en faire ? Peut-on espérer qu'une partie de ces fonds permette une baisse des impôts locaux et fonciers ? »

Troisième question de Madame Mireille Gomez qui est dans la salle. Je me fais simplement le porte-parole de ses questions :

« Cet argent sera-t-il réinvesti en équipements socio-éducatifs et sportifs ? ».

Merci de répondre à ces trois questions si vous pensez pouvoir le faire.

M. Xavier Pintat

La Communauté de Communes a la taxe professionnelle unique. Elle ne touchera donc qu'une partie, après l'écrêtement de la taxe professionnelle. Par contre, je crois qu'il y a une confusion chez 4Gas . On se braque sur la taxe professionnelle et on regarde son montant. Je crois qu'il sera très nettement inférieur à la taxe foncière que touchera la commune du Verdon qui elle, pourra effectivement baisser ses impôts locaux. Je crois que vous devez intégrer la taxe foncière avec vos calculs...

... La communauté de communes ne touche pas de taxe foncière, c'est la ville du Verdon...

... Il faudrait que vous veniez plus souvent de Bordeaux pour nous voir...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît, laissez Monsieur Pintat répondre.

M. Xavier Pintat

... Nous avons dit à chaque réunion que nous étions partisans d'un pôle d'expérimentation et de production d'énergies renouvelables, parce que nous avons un site unique en France pour le faire. S'agissant des éoliennes, on peut être d'accord sur le fond, mais pas sur la forme. La Communauté de Communes, au travers de son SCOT, méprise le schéma de ces énergies renouvelables et notamment les zones de développement de l'éolien...

Mme Claudia Courtois

... S'il vous plaît. Ce n'est à personne de donner la parole. Monsieur Pintat a répondu. Les interpellations ne se font pas en...

... Les questions posées seront retranscrites par écrit.

M. Louis-Julien Sourd

Dernier intervenant : Monsieur Gonzalez. Ensuite, je clos la séance.

M. Sébastien Gonzalez

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs. À l'intention du personnel du Port Autonome, je vous ai respecté pendant vos interventions, j'espère que vous en ferez de même.

Je suis Sébastien Gonzalez, j'ai 21 ans, je viens de Royan. Mon intervention porte sur les impacts du projet comme tous les précédents interlocuteurs.

Nos territoires de Charente Maritime et de Gironde ont pour principale activité le tourisme qui induit des milliers d'emplois saisonniers et permanents...

... Je vous ai respecté, Monsieur, respectez-moi, merci...

... Je continue. Vous ne me dérangez pas !

Depuis le début du débat public, Messieurs de 4Gas, vous tentez de nous convaincre sur les impacts économiques positifs de votre projet. Encore une fois, je déplore l'absence d'étude d'impact économique concernant notre rive de l'estuaire, la Charente Maritime.

J'ai souhaité prendre la parole, car votre projet aura des conséquences certaines sur notre avenir, à nous jeunes d'aujourd'hui et adultes de demain, en matière d'emplois, d'activités et de cadre de vie. Je crois que Messieurs les représentants du Port Autonome, vous avez dit exactement la même chose : que cela a des impacts sur les futures générations.

Vous affirmez que le tourisme peut rimer avec industrie. Or, lors des précédentes réunions, nous avons eu un représentant du Comité Départemental du Tourisme qui a

dit que cela pouvait coexister quand le tourisme et l'industrie avaient débuté et évolué ensemble. Ce qui n'est pas le cas en Gironde et en Charente Maritime.

En matière de sécurité, Messieurs de 4Gas, vous parlez de risque zéro. Or, le risque zéro n'existe pas. L'erreur humaine étant possible, l'homme contrôle son action et celle de l'informatique. Ne pensez-vous pas légitime que le tourisme craigne un risque de pollution, aquatique, atmosphérique ou autres ?

En matière d'emplois, votre industrie va créer au plus 50 emplois spécialisés. Mais qui financera les milliers de chômeurs en Gironde, en Charente Maritime, liés à la perte de leur emploi de la filière touristique ? Votre société, 4Gas, proposera-t-elle un financement, un accompagnement, un reclassement ?

Messieurs les dockers, combien d'entre vous seront employés par la société 4Gas ? Combien d'entre vous ?...

De plus, pourquoi vouloir vous installer au Verdon, Messieurs de 4Gas, alors que Dunkerque et Antifer vous accueillent quasiment à bras ouverts ? Vous prônez le thème du développement durable. Or, le développement durable, c'est faire preuve de responsabilité en matière d'environnement et d'impacts socioéconomiques. Vous semblez omettre cela.

Nous, Charente Maritime et Gironde, souhaitons choisir nos activités et nos installations touristiques et non subir vos activités industrielles.

Monsieur le Président, concernant votre intervention sur l'implication de nos Elus, nos Elus aiment leur territoire et désirent le défendre et ceux qui sont devant vous sont présents parce qu'ils veulent défendre ce territoire. Les élections, on verra après...

M. Louis-Julien Sourd

Il est 22h15. Les conditions d'un débat serein ne sont plus réunies. Je demande au rez-de-chaussée de sortir en premier. Je demande au service d'ordre de veiller que la sortie se fasse dans le calme. On n'est pas venu pour se harceler.